

ANNALES
DE
BRETAGNE

REVUE PUBLIEE PAR
LES FACULTES DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DE RENNES ET DE NANTES

Avec le concours du Centre National
de la Recherche Scientifique

LANGUES
ET
CULTURE
DE LA
BRETAGNE

NUMERO 4 — DECEMBRE 1966

TOME LXXIII

SOMMAIRE

PROBLEMES LINGUISTIQUES

G. GUILLAUME et R. LAGRANGE-BARRETEAU. — *Dialogue avec nos patoisants. Réflexions sur des questionnaires, des leçons, des cartes* 533

F. GOURVIL. — *La langue du « Barzaz-Breiz » et ses irrégularités. Solécismes, syntaxe, tournures insolites* 563

G. GODU. — *Cadastrés et toponymie* 587

CULTURE BRETONNE

G. VIAUD. — *Les sept saints dormants d'Ephèse* 599

H. CORBES. — *La classification des modes des mélodies populaires bretonnes, étude historique et critique* 607

ANNALES
DE
BRETAGNE

*REVUE PUBLIÉE PAR
LES FACULTÉS DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DE RENNES ET DE NANTES*

Avec le concours du Centre National
de la Recherche Scientifique

LANGUES
ET
CULTURE
DE LA
BRETAGNE

NUMERO 4 — DECEMBRE 1966

TOME LXXIII

REVUE TRIMESTRIELLE

DIALOGUE AVEC NOS PATOISANTS

Réflexions sur des questionnaires, des leçons, des cartes

L'Atlas linguistique armoricain roman dispose depuis quelques mois d'un questionnaire « complet », distribué en six cahiers. Les cinq premiers alignent leurs questions sous les titres de « monde matériel inanimé », « la flore », « la faune », « vêtement, nourriture », « corps et esprit ». Les IV + 68 pages du sixième (même compte que pour le cinquième) sont intitulées « du lexique à la grammaire ».

Pour y grouper les chapitres, nous avons épuisé, pour ainsi dire, les lettres de l'alphabet français. Z nous reste disponible pour étiqueter des recherches de syntaxe. Les chapitres précédents ont glané, ou « gluié », diverses questions de morphologie : le chapitre Y, sur la forme des mots (conjugaisons, déclinaisons), le chapitre X, sur les espèces de mots, ou plutôt sur ce que n'aura pas recueilli la moisson des substantifs, verbes et adjectifs. Ces pages contiennent ainsi quelques recherches sur les interjections, adverbes, prépositions et conjonctions ; les articles sont supposés avoir eu partie liée avec les noms. Telle est la modeste part réservée pour l'instant à nos questions de « grammaire », glanures et « gluiries » dont nous ne parlerons pas davantage aujourd'hui.

Le cahier n° 6 contient donc 56 pages de recherches lexicales. Dans l'ordre régressif, il y a d'abord un chapitre W qui relève, en somme, de la « stylistique », reprenant ou groupant des appels de comparaisons ou d'expressions figurées. En retenant sans doute et en développant une leçon de M. Nauton, nous dévidons des séries d'adjectifs : « il

est adroit comme..., aimable comme..., avare comme..., beau comme..., bête comme... » Sans happer toujours des réponses patoises, le jeu, pour l'ensemble, est en général payant.

Savez-vous qu'à La Poterie (1028) (1), on dit « menteur comme la /jāné/ ; on se demande bien ce que c'est que cette « Jannée » ; quelques-uns et quelques-unes y verraient une personne dont l'origine est parfaitement énigmatique ; d'autres soupçonnent ou croient que c'est purement et simplement « l'ajonc », ou plutôt le champ d'ajoncs. « Parure du granit », sinon de « l'ardille » à pots, l'ajonc n'est pas, comme le genêt, inoffensif pour la main qui veut cueillir ses fleurs.

D'autre part, nous avons fait remarquer que dire « maladroit comme... », c'est induire en tentation de réponse

(1) — Le signe // encadre les mots et expressions en orthographe phonétique.

— Le signe °°, avant et après un mot ou une expression, signale une graphie donnée par les patoisants.

— Les guillemets sont employés pour retranscrire plus ou moins littéralement en orthographe libre des mots ou expressions notés au cours de l'enquête.

— L'alphabet phonétique utilisé est celui de l'Atlas linguistique de la France, avec les modifications suivantes :

le son du « ou » français est transcrit par /u/ ; celui du « u » français par /ü/, de « in, ain » par /è/, de « un » par /œ/, de « e sourd » par /e/ en italique ; des consonnes palatalisées par /n, t/... en italique.

— la lettre /c/ note le « ch » français.

— Quand deux voyelles se suivent, la seconde forme diphtongue avec la première (exception faite pour /œ/ qui note le son du « eu » français).

— L'accent d'intensité des mots est toujours sur la finale.

— Des voyelles ne sont pas marquées d'un signe de timbre (non saisi ou noté lors de l'enquête). 0 indique un petit prolongement phonétique non identifié.

— Dans l'article, les numéros en italique désignant des communes, indiquent des enquêtes de Mme Lagrange. Les autres indiquent des enquêtes de M. l'abbé Guillaume.

— Le point d'interrogation entre parenthèses, après un mot ou un numéro, indique une imprécision, une hésitation sur la forme du mot, une incertitude sur la localisation.

plus francisée ; il faudrait, à supposer que l'interlocuteur comprenne tout de suite, amorcer la réponse avec un adjectif patois : « t'es maladret », « mal nif... », ou, avec l'intonation de circonstance : « t'es nif comme... ! » Pour « les cheveux dressés comme... », M. Le Montreer nous rappellera « hubi comme... » ; et à vous, lecteurs, de compléter.

En V, nous nous sommes permis une récapitulation assez laborieuse de mots plus ou moins abstraits ; ainsi, p. 41, q. 11 : « Il y a de l'oscillation, du balancement, du... de la... » La dernière page du chapitre recueille divers adjectifs qui s'appliquent directement aussi bien à l'homme et à son corps qu'aux animaux, aux plantes et au reste de l'univers matériel. Dans quelle proportion les résultats seront-ils susceptibles de donner des cartes ? Même si nous devons être trop peu habiles pour en mieux profiter, nous avons trouvé des conseils stimulants dans les regrets ou vœux qu'a formulés M. Lerond ; c'est dans la préface du cahier n° 5 que nous en avons cité telle phrase : « Si la cartographie nous interdit de connaître les équivalents locaux d'*avare* (et de *joli*, de *méchant*, etc.), c'est qu'elle s'enferme dans des limites qui réduisent singulièrement sa portée » (*Annales de Bretagne*, 1964 ; p. 566).

Nous aurions pu, des chapitres R, S, T, U, faire une somme intitulée « l'homme et les personnes » ; mais cela nous aurait donné un cahier dépassant la centaine de pages, d'autant plus qu'une partie du cahier sur la « nourriture » et le « vêtement » aurait pu également s'y intégrer.

U, ce sont des pages déjà copieuses sur les jeux (leurs dénominations, et les appellations de leurs différentes figures ou diverses phases : « Pour savoir qui jouera le premier, on disait avant de commencer, il faudra... »), ainsi que sur la vie économique, le travail, la vie religieuse, la vie familiale.

En T, nous avons une convocation des personnes, en un

long recensement de près de vingt pages. Si cette recherche des appellations et interpellations nous mène au seuil ou à l'intérieur de l'onomastique, nous recherchons avant tout les noms communs. Détachons des pages 3 et 1 :

question 10 Pour « *mon mari* », la femme disait : ...

11 allez demander au patron, au...

12 Ma femme, ma...

13 *faudrait que tu demandes à ma femme, à la patronne, à...*

question 10 Pour les *noms d'après les âges de la vie* : avez-vous vu le petit nouveau-né, le...

11 des garçons de 2 à 3 ans (à 365 ce sont des « mangars », et chez vous, c'étaient des...)

12 en âge scolaire, des... et des...

13 en âge d'aller garder les vaches...

14 en âge de se gager...

15 un jeune homme...

16 maintenant que nous sommes adultes...

17 les vieillards (ne sont plus considérés), les...

18 « un pauvre vieux qui a 80 ans », c'est un...

19 De très vieilles femmes comme nous, des...

20 quand nous avons trente ans de moins, étant encore...

21 nous aussi nous avons eu 20 ans, nous avons été des...

22 une gamine, une...

23 une pouponne, une...

Les lettres R et S nous ont servi à distribuer et à grouper nos questions rapportées au « corps » et à « l'esprit ». Nous cherchons d'abord les substantifs qui désignent les

parties du corps, et ceci de cap en pied ; cette leçon d'anatomie sur le bien portant est reprise pour les malades. Est ensuite entrepris un inventaire des vocables désignant les choses de l'âme, aux attaches plus ou moins sensibles, se mouvant plus ou moins dans l'abstrait. Sera-t-il couronné de succès auprès des témoins les plus « esprités » ?

A La Poterie, et en plusieurs autres localités des Côtes-du-Nord (notre département 1), n'est-ce pas le mot « falenchière » qui correspond à « (porter) *la responsabilité* (des méfaits d'autrui) », tandis qu'à l'extrémité est du domaine de l'atlas, à Blou (n° 6076), lui répond /fòlâcèr/ ? Il y a peut-être à espérer une carte, et non seulement des précisions géographiques pour l'article « folle enchère » du FEW, à partir de notre question :

+ S + p. 25 — q. 6 « S'il vous a causé ces dégâts, cassé toute cette vaisselle, ce n'est pas nous qui devrions en porter la responsabilité et être punis, qui devrions en porter la... le... »

Dans ce cahier, nous essayons ensuite longuement d'obtenir des verbes qui se rapportent spécialement aux actions et aux « passions » du corps et de l'esprit (R', S'). Notre collaborateur sarthois, M. J.-P. Chauveau, nous a obtenu dans sa région, pour telle et telle pages de questions, des réponses d'un rendement prometteur.

Une troisième tentative (R'', S''), invite l'interlocuteur à mettre un adjectif sur des qualités ou leurs contraires (le patois ne discerne-t-il pas mieux les défauts ?). Enfin, un dernier changement de registre (RST) est une sorte de jeu des portraits qui demande d'apposer un nom sur une silhouette ou un caractère.

Nous reproduisons telle quelle la page 53 de ce cahier 5 :

RST ADJECTIFS, PARTICIPES, SUBSTANTIFS 53

- 1 « Il est drôlement toloqué ce poupon-là », *mal soigné et mal habillé* ; vous auriez dit : ...
- 2 Il a été « gaousant » à élever (difficile), il a été...
- 3 « J'ne la tête toute assorée de l'oui », toute...
- 4 Il était encore tout petit, comme qui dirait tout frais-né, tout « caillaou », tout...
- 5 A... 1°) « tout pilaou, 2°) tout pataou, 3°) tout coulaou » voulait dire : 1°) tout chauve, 2°) pieds nus, 3°) faisant une mine déconfite, longue ; aviez-vous mieux ? 1°) 2°) 3°)

GRAND, FORT, et autres qualités...

Chers patoisants, vous venez par un long effort, d'extraire de votre mémoire sans doute beaucoup plus riche que vous ne pensiez, des mots qui étaient des verbes (sur la conjugaison desquels, à une prochaine séance, nous vous demanderons des informations supplémentaires). Pour cette fois, il vous est demandé de définir avec des qualificatifs des profils déjà connus, ou plus nouveaux par rapport aux questions précédentes, de nous servir un adjectif plus pittoresque et savoureux que

« bel et bon, petit ou grand, gros, gras, gris, gai, gueux, gourd, "gâr"... » Voyez, écoutez bien la question et jouez vrai patois.

- 6 Il est *câlin*, il est... c'est un...
- 7 elle est *câline*, elle est... c'est une...
Un adjectif peut devenir facilement un substantif. En vertu de quoi pour les six dernières pages de questions, nous vous demanderons, toujours pour les mêmes figurants, de mettre une étiquette sur un portrait physique ou moral.
Savez-vous ce que veut dire :
- 8 elle est « rifouège » (mot fourni par M. Guérin)...
- 9 Quel « grand aligandié » (mot fourni par Mlle Denys)...
- 10 Des travailleuses minutieuses et lentes sont-elles des « menettes » comme on disait devers chez M. Cotel ?
- 11 N'allez pas « r'lenti » avant la fin...
- 12 D'ailleurs vous commencez à être « amouèrs »...
- 13 dans la vie, faut s'habituer, « s'amouerdre » à tout... (même à enseigner les participes patois).

Cette page est un peu particulière, comme la dernière où nous exploitons quelques articles des *Mélanges offerts à Monseigneur Pierre Gardette...* (Tra. li. li. 1966).

On nous fera peut-être l'honneur de critiquer notre alphabet onomasiologique, l'ordonnance de nos cahiers et chapitres, où nous avons essayé d'aller du monde matériel à l'esprit. Et en cherchant vocables et formes, nous sommes passés quelquefois des appels de dénominations directes à ceux de figures, puisque le parler patois aussi a ses tropes.

Dans la composition même du questionnaire, pour collecter les mots d'un atlas, et aussi d'un dictionnaire, d'un thesaurus, sommes-nous devenus de plus en plus grammairiens ? Avec des études régionales (ma collaboratrice a recueilli beaucoup d'idées de questions dans le livre de M. Buffet : *En Haute-Bretagne*), avec les travaux de nos maîtres et collègues de dialectologie, avons-nous su mettre un peu à profit l'enseignement de Gustave Guillaume et de ses disciples ? Est-ce en souvenir de leçons sur les parties du discours ou parties de langue que nous avons séparé parfois la quête des noms et celle des verbes, aux cahiers 3 et 5 par exemple, où cela discrimine en quelque manière l'anatomie et la physiologie ?

*
**

A combien faudra-t-il réduire pour l'atlas les huit mille questions des six cahiers ? L'idéal pour un atlas dialectologique est sans doute d'avoir, sur les cartes retenues, le plus de types lexicaux distincts, ou le plus possible de variantes phonétiques. On nous accordera aussi que toutes les cartes ne sollicitent pas la même densité de points d'enquêtes.

Un thesaurus ne doit-il pas retrouver le plus possible de mots et de sens ? Pour ce trésor dialectologique, et sans doute aussi pour l'atlas, il est intéressant, de toute manière, de chercher des pistes nouvelles de choses et de notions pour lesquelles une meilleure mémoire, une intelligence

plus fine recèlent peut-être quelques vieilles appellations patoises, comme aussi de mieux formuler certaines demandes.

Dans cette seconde partie, nous mentionnerons quelques leçons plus ou moins marginales aux recherches de l'atlas. Le profit en sera-t-il à inscrire au crédit du thesaurus ?

Nous avons joint à des listes de questions quelques invitations plus générales, telle celle-ci qui veut compléter la première page du chapitre A : « Racontez-moi encore des choses en MOTS PATOIS sur le soleil, la lune, les groupes d'étoiles ». Nous pourrions utiliser pour une question les précisions d'un témoin de 7280 : « la Poussinière, c'est un groupe d'étoiles qui se renouvelle tous les trois mois (4 février, 4 mai, 4 août, 4 novembre) ; s'il fait un temps dur (ce jour-là), il va faire un temps dur pendant trois mois ».

Pour cet élément de l'« eau » dont nous poursuivons les désignations diverses en nos chapitres B et A, le langage des paludiers de Saillé (nous) révèle des appellations multiples dans ce qui peut paraître de vulgaires mares, ou un curieux circuit et entrelacs de ruisseaux et de rivières.

J'ai eu la chance d'étudier le langage des potiers dans des communes où le métier est encore actif, et dans quelques autres où il est encore possible de s'instruire sur de vieilles techniques, et aussi sur ce lopin et cette motte de terre que le paysan doit sillonner et biner en tous sens pour l'ameubler. Le bonhomme ou le cheval « marchait » (Le Fuilet, point exceptionnel au sud de la Loire), « fallait » (La Poterie) et les femmes ou hommes « élésint » (on pouvait voir encore à l'entrée de la lande les « roches d'élésoux »). Pour la notion de « fouler » et de « trier », la comparaison avec les termes de gens et de lieux voisins ou lointains est valable. La « motte », extraite en Brière, propose d'autres problèmes de géométrie et de vocabulaire, qu'on peut rapporter parfois à d'autres travaux des champs ou de la terre. Quant aux articles fabriqués, et vendus à quelque Montbrand, ou à l'(h)ôte(l) des clients, il est intéressant d'avoir la dénomination de l'artisan et celle de

l'usager. Dans *Terre du Fuilet*, j'ai recueilli à peu près ceci : Savez-vous ce que c'est dans un pot à lait ou pot à fleurs que les « ournes » : ce sont les emplacements des doigts qui ont dessiné des cercles concentriques pendant la rotation. C'est « ourné » ; « il est ourné, ton pot », c'est-à-dire « pas droit à l'intérieur » ; la cause, « c'est que le dedans du pot, c'est la main qui le fait », et risque d'y laisser des empreintes des doigts. C'était un défaut pour les pots à fleurs, car les racines des plantes s'y accrochaient. De même, le lait y restait, les pots étant en ce cas plus difficiles à nettoyer. (Or je ne crois pas avoir trouvé de désignation paysanne pour ce défaut. Si l'étymologie est « ordinem », ce mot serait à comparer à ce que le F.E.W. signale pour Blain (= 465 de l'ALAR) : « ourne : les 2 sillons que le moissonneur dépouille avec sa faucille en les parcourant d'un bout à l'autre ») ; pour 2017, j'aurais à noter : « orne : rang que coupe un moissonneur, ou rang de poignées qu'il avait coupées ».

Dans une enquête à 7280, Mme Lagrange a pris une excellente leçon auprès de M. le maire qui est tonnelier. Il est utile de voir dans le vocabulaire d'un artisan rural comment se transforment la branche, la planche, le lien de châtaignier ou d'osier. Si les outils et leur nom sont davantage la spécialité de l'ouvrier, les noms de futaille, des parties de la barrique ou de la « busse », seront fournis avec une précision instructive, et relativement comparable avec les réponses d'une carte d'atlas.

Pour le blé ou le seigle, pour les brins ou les poignées de paille, une recherche dialectologique peut trouver des documents complémentaires et chez le paysan, qui coupe la tige à différentes hauteurs, devenu parfois le chapelier occasionnel ayant mot à dire au chapitre des chapeaux de paille, et chez le couvreur en chaume ou auprès de ceux qui l'ont aidé dans son travail (tel M. le maire de 1018 qui a pu me dire tout de suite un nom de cette sorte de planchette avec laquelle le couvreur enfonçait les poignées de pailles : « une pourpoinse »).

Avec des renseignements précis sur les colliers et les

« paronnes », un bourrelier de 116 a appris à Mme Lagrange que « en patois d'ici, la bourrelle était un collier rond, qui ne s'ouvrait pas du bas pour atteler, (on le passe sens dessus dessous) ; il est fait avec de la paille souple, glette, — ce serait une spécialité des pays bretons ». (L.A.L.F. signale des variantes de ce terme de la Haute-Saône à la Savoie : Cartes 309 : collier, et 684 : harnais).

Nous devrions ici écouter les remarques et les conseils par exemple de M. Egloff dans son article : « Enquêtes d'un dialectologue sur la vie romande » (*Vox Romanica*, 1950, tome II, p. 1-63), ou de M. Nauton (ALMC, tome IV, page 56) sur le langage des métiers. Ou bien, nous pourrions, avant de poursuivre, revoir la communication de M. Fossat au Congrès de Linguistique romane de Madrid : « Désignations gasconnes et catalanes du pancréas » (cf. *R.li.R.*, janvier-juin 1966 ; p. 97-107).

Nous allons pour cette fois retourner à l'école de nos « ruraux ». Si nos dialogues d'enquêtes nous fournissent parfois l'occasion de nous instruire auprès de techniciens campagnards, les leçons que donnent les paysans et paysannes intelligents, observateurs, nantis d'un bon trésor d'expérience et de mots que leur ont livrés leurs parents et leurs villages, nous fournissent toujours quelques détails qui pourraient se transformer en questions supplémentaires, parfois en grappes ou « trochlées » de questions, ou en formules plus « prenantes ».

Récemment, un témoin de 1018 avait une réponse à presque toutes les questions du chapitre sur « le bois », ce que nous obtenons seulement dans des cas privilégiés ; certains des nombreux qualificatifs concernant fût, racines, branchage et feuillage, pourraient enrichir, ou infléchir dans un sens plus engageant quelques-unes de nos questions.

Pour le « trèfle », la plante et son rapport ont fait l'objet de plusieurs questions de notre cahier sur la flore. D'autres témoins de 1018 m'ont fourni des remarques ou des souvenirs précis ou pittoresques sur les espèces de trèfle, sur la graine, cueillie avec son « bonnet », et qu'il faut « débonnetter », sur le séchage, le vannage, sur « le foin de trèfle ».

Comment faudrait-il poser la question pour obtenir en beaucoup de points l'adjectif correspondant à la notion impliquée dans « boussu » ? : Le foin de trèfle est moins fin, et moins léger, il se tient davantage, il est plus « boussu » que l'autre, il est...

Nous avons essayé, dans un article des *Mélanges* dédiés à Mgr Gardette, de voir comment les paysans d'Anjou, du Maine et de Haute-Bretagne entravaient leurs bêtes et comment pour cela ils faisaient flèche de tout bois et de tous liens. Avoir liées les deux pattes, ou les cornes à la patte, ce n'est pas la même chose pour l'animal, (ni d'ordinaire pour le langage de la fermière et du pastour). Or pour un mot patois aux souvenirs bretons (cf. P. Trépos : « Enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme » pour le mot « pennask » ; *Annales de Bretagne*, 1961, tome LXVIII, n° 4, p. 679), une interlocutrice a donné à Mme Lagrange cette précision de sens : « /āpénacé/ une vache : l'arrêter ; /āpénacé lá kèn purè pá bèüjé/ ». Cela « se disait autrefois » et avait le sens de « les faire tenir sur place, par exemple en les sortant de l'étable » ; c'est évidemment une glose utile pour la carte qui a inscrit /āpénacé/ en réponse à « attacher les cornes à la patte ».

D'une courte leçon donnée par Mme Heurtault (1028), leçon de haute valeur, à mon sens, comme beaucoup d'autres des années antérieures, je transcris les phrases ou définitions suivantes : /tōe rubló ké l gujár là, (n ?) ā n s ātwé pá ó lu/ ; graphie de l'auteur : « queue rublot qué l'gougar la, n'en s'ente oué par o lu ». J'ai ensuite obtenu /rubló/ pour le féminin, et le verbe /i rublót/, infinitif /rublóté/, avec la définition : « gosse qui mène beaucoup de bruit, tape, cogne ».

Autre phrase et autre définition : « /il é musé dā l kwé d sō lé, j lé purtā bédosé, mé in bāüj pá/ (il est ramassé et caché dans le coin de son lit, je l'ai pourtant secoué mais il ne bouge pas) » ; version primitive, en graphie de l'auteur : « il ée mussé dan l'coin la, j'lé pourtant bédossé, mée ine baieuge pa ». En me faisant expliquer « bedossé », j'ai obtenu, comme cela arrive plus d'une fois, un autre mot

patois : « berluter ». Ces verbes pourront-ils s'intégrer à une carte « secouer », et l'autre mot à une carte « tapageur » ?

Pour revenir à la première phrase sur l'enfant « rublot », je noterai l'heureuse variante de style trouvée par l'interlocutrice, après qu'elle eut présenté la « famille du mot » : « n'an oué ni ciel ni terre o lu (= avec lui, à cause de lui) » : /tcóe vilê rublo, nã n wé ni syél ni tér ó lu/. Provisions de thesaurus ou d'atlas, il convient de recueillir ces éclaircissements et illustrations. Jean Pignon n'a-t-il pas encouragé dans ce sens M. Tuillon : « Le mieux est de tout conserver et d'essayer de publier à part ce qui ne peut pas trouver place sur la carte » ? (*Le Français Moderne*, octobre 1960, c.-r. d'un article de M. Tuillon : « Exigences et possibilités réelles de l'enquête dialectologique » *R. li. r.* XXII, 1958).

*

**

Plutôt que les catégories ou classes de témoins, nous allons considérer, dans notre troisième partie, quelques répartitions géographiques, d'après des esquisses de cartes.

Pour ces stalactites qui tombent, pendent (alors que les stalagmites montent, ainsi que nous l'a rappelé un aimable collègue), la page 9 de notre cahier numéro 1, chapitre A, se termine ainsi :

19 Un bloc de glace dans le seau, ça s'appelle un(e)... (ou de la... a 7 (= 20) Il y a des "chandelles", des... aux maisons.

Elle ajoute, se conformant à un premier état du questionnaire (questionnaire "mineur" de 1958) :

21 (On dit pour des "franges au châle" : des...

22 (pour des guenilles qui pendent : des...

Types de réponses :

— « chandelles », une dizaine en Morbihan : 216 : /yà dé cadèl a pãdã/ ; 264 (?) : /dé cãudèl/ ; parfois, 2010 : /dé cãdèl de gró/ ; à 2031 : « les garçailles courint es chandelles (pour les sucer) » ; le type se retrouve en 1, 3, 4,

6... ; à 1082 : des chandeliers /cãdèlyé/ ; 451 : /dé cãdèl de gru/ ;

— « glaçons », ainsi à 6046, 6075 ; 318 et 342 : /dé yàsô/ ;

— type équivalent : 176 : /dégèrwà/ ; 3030 (?) : /dé gerwàsô/ ; 1013 (?) : /lé gèrwá/ ;

— type « sucette » ; 6075 ; « suçon » : 6046, 249 ; 500 : /dé susyàu/.

Ce sont encore des « pipes » : 4014 ; des « sifflets » : 1082 : /dé subyàu/ « qu'on met dans la bouche comme pour subier, mais qu'on suce » ; des « pendilloches » 6075 : /pãdiyóc/.

D'autres dénominations plus intéressantes pour le collectionneur sont celles qu'on obtient en 1 : « les dents de janvier » ; 164 : /dé dã d jãvyé (ou) jãvyé/ ; 170 : /lé dô d jôvyé/ ; (à la limite du pays breton, le même bonhomme Janvier y rit-il ou grimace-t-il ?) ; et plus fréquemment : 115 : /bédèt ; pèbèt, pèbèt de gerwà/ ; 131 : /dégèt, débèt/ ; 136, 138 : /bèbèt/ ; 164 : /dé bédèt de gerwà/ ; le type est retrouvé à 321 : lé bédet. A 163, par exemple, les franges au châle s'appellent aussi des « bindettes ». Je me rappelle avoir obtenu, en quelque (s) endroit (s), pour ces « dindettes » ou « bimbettes », le sens de : « glaçons qui pendent aux moustaches des hommes » (et cf., pour cette similitude, la note en marge des cartes 815-816 de l'*Atlas linguistique du Lyonnais*).

Dans la même page, intitulée « HUMIDITE, FROID, GLACE », du questionnaire n° 1, les quatre premières questions sont telles :

1 On prononce pour "la rosée" :...

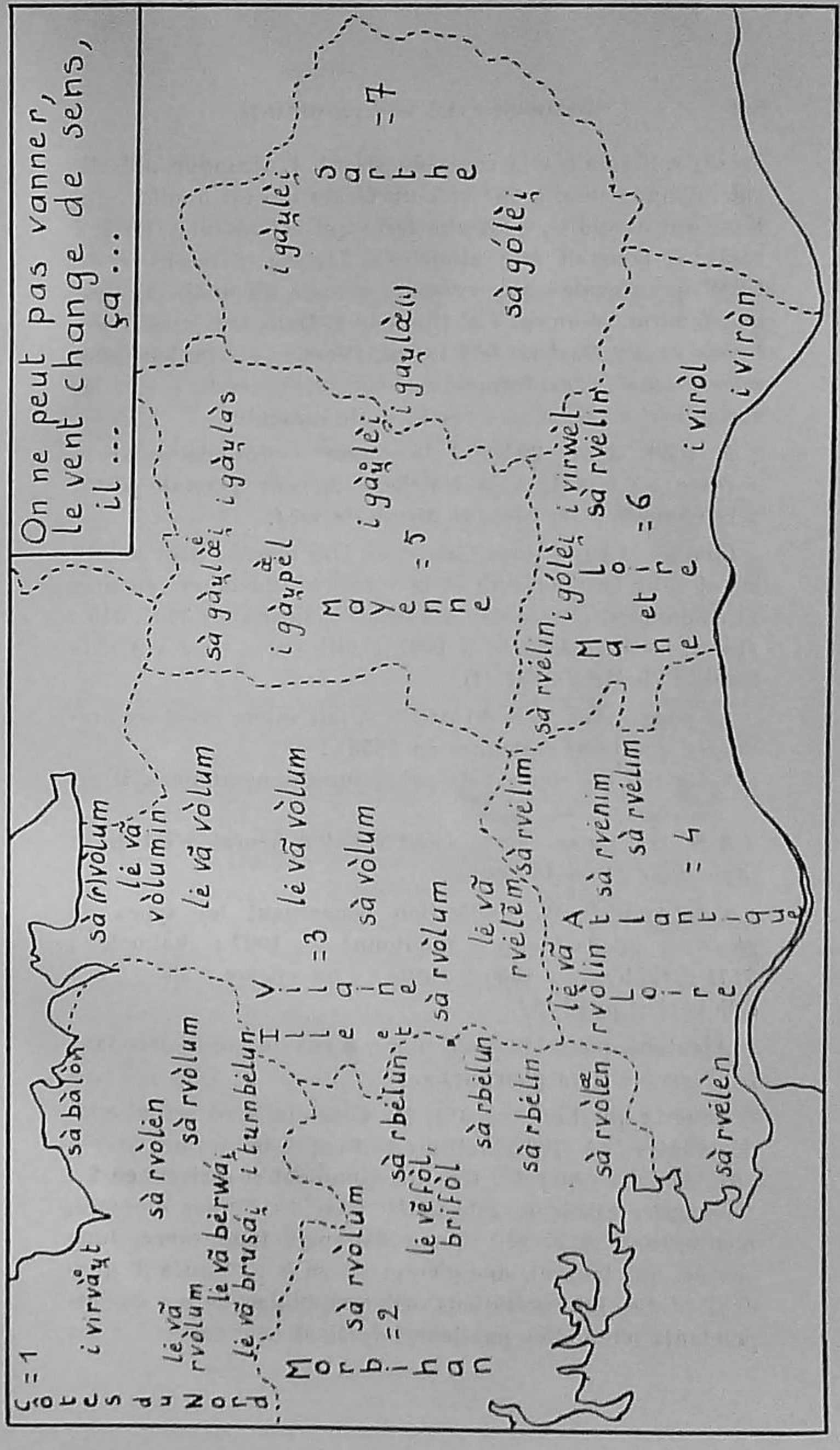
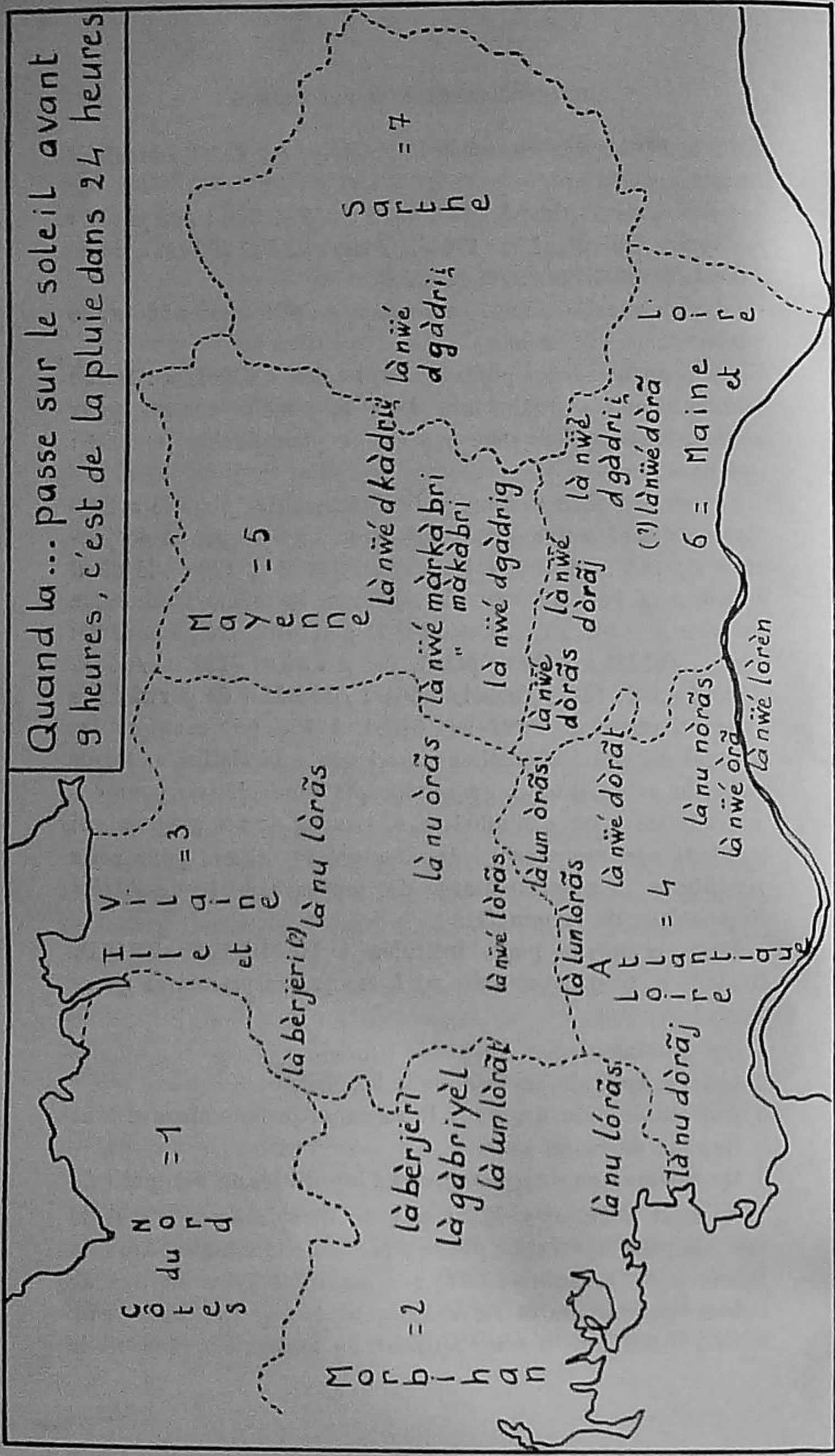
2 La fraîcheur du soir s'appelle le... la...

3 J'ai oublié mon linge sur le buisson, je l'ai retrouvé tout humide de rosée, tout...

4 De quelque chose qui reprend l'humidité, on dit que ça...

Ici c'est le Maine-et-Loire qui, au lieu de « rosée » et de ses simples variantes phonétiques, se distingue avec le terme « du resant » : 6015 : « on allait faire du lien de bonne heure le matin /ó rézã/, pour pas qu'il(l) casse », id. 6076 ; à 6075, à la rosée /ruzé/ du matin, s'opposerait le

Quand la... passe sur le soleil avant 9 heures, c'est de la pluie dans 24 heures



/rèzā/ qui serait « la rosée du soir ». L'acception adjectivale, donnée aussi à 6015 : « un terrain qui est humide, qui tient son humidité, c'est une terre qui est résante /tér k é rēzāt/ », pourrait être ajoutée à l'article « recens » du FEW qui signale : ang. *resan* f. « rosée du matin », ainsi que « norm. *resan* m. « air du soir ». Dans le *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou*, (Verrier et Onillon) sont relevées, outre les formes « raisan », « resan » s.f., les variantes : « raison », « résent », du masculin.

A 4030, 3131, 2031, « le serein » désigne aussi la « rosée » ; à 451, « la fraîcheur du soir » serait plutôt « la frime », et la rosée se dirait /lè srê/.

Comme la rosée dans l'herbe où l'on marche peut mouiller et salir la chaussure et le vêtement, quelques réponses rares donnent : « couelle », « brane » ainsi à (?) 3091, 315 : /tū vā kurir la brān/ ; à 1007 : /dlā ruzé/ ou /y à d là kwèl/ ; /brèl/ à 3191 (?).

La page 7, sur les « NUAGES », fait suivre ces deux premières questions (retenues en 1958) :

a 2 Le ciel est couvert de petits nuages moutonnés, il est lout...

a 3 Si la... passe sur le soleil avant 9 heures, c'est de la pluie dans 24 ou 48 heures.

Voici une brève indication concernant les types de réponses sur le temps « moutonné » : 1022 : /kálipoté/ ; 3131 : /kótōnū/ ; 4030 : /bétle/ ; ou encore : 285 : /y à d là bérjeri pyé l tā/.

Ajoutons, pour 418, qu'il n' « y a pas de caillibottes sans bouillon (= il va pleuvoir) ».

Pour la question « a 3 », les Côtes-du-Nord seront-elles décevantes ? A 1022, retrouverait-on, sous forme de /la nūi lórās/, ce que des témoins nomment et écrivent, en 2 : « bergerie, gabrielle, gabeuriel » ; en 3 : « nuée d'orange, nue orange » ; en 4 : « nue d'orange, lune rance, lune orange, nue laurent, nue d'Oran » ; en 5 : « nuée d'quadrill' ». Ces interprétations orthographiques de nos correspondants n'ont-elles pas leur intérêt et leur valeur ? Vous

pourrez voir sur la carte (page X) des types de réponses phonétiques (sans indications précises de lieux d'enquêtes, et sans distinguer mes transcriptions de celles de ma collaboratrice qui a dessiné ces cartes).

Nous compléterons ces diverses graphies par quelques remarques de nos patoisants (reproduites en orthographe un peu libre), ou par quelques références à des glossaires. A 3037 : « V'là la bergerie montée avant neuf heures, signe de pléy' ».

Il faudrait retrouver des références sur le temps « gariolé », et sur la « gabrielle ».

3210 : « C'est la nue lorance : quand elle boit dans le Couesnon, c'est signe d'eau ».

3287 (?) : « la nue orance : une rangée de moutons, des petits nuages blancs, floconneux ; ils passent bien doucement ».

3191 : « Si la nuée lorance, — c'est-à-dire des petits nuages, des petits moutons qui se rassemblent et voyagent —, passe sur le soulay' avant neuf heures, c'est de la piée avant trois jours ».

2042 : « la nue lorance : c'est comme des écailles de poisson ».

Verrier et Onillon donnent (pour Montjean, sur la rive sud de la Loire) cette définition de la « nue dorante » s.f. — Cirrus, petit nuage léger et très élevé dans l'atmosphère. N. — Quand la « Nue-dorante » passe sur le soleil de dix heures, il « mouille » avant vingt-quatre heures. — Pronostic populaire. Et (ymologie) — De ce que ces nuages prennent souvent une couleur d'or, lorsque, vers midi, ils sont au voisinage du soleil » (l.c., tome II, p. 63). Le *Glossaire des Parlers du Bas-Maine* de Dottin signale : « nuée de Navarre, de quadrille, sorte de nuage. Quand il passe sur le soleil avant onze heures, il doit pleuvoir dans la journée » (p. 373).

5077 : « la nuée de quadrille : des nuées qui sont quadrillées, moutonnées ».

A 671, une interlocutrice distinguerait-elle vraiment : « la nuée caillée, c'est une nuée qui est toute en cailles et sous

24 heures, on va avoir de l'eau ; la nuée de gadrille, qui suit un arc-en-ciel (elle est deux couleurs, bleu et vert), et la /n̄-é dōrā/, avec elle on va avoir de l'eau dans 48 heures » ?

Le questionnaire de Geneviève Massignon demande au chapitre XVIII, p. 91 : « Les nuages (et leurs surnoms) — (bane, nuau, crâ, soutre, banc arbre machabé, nue-dorante, château d'orage).

Quand j'étais écolier (à 2017), il y a trois ou quatre décennies (et l'idéal est peut-être de le rester toujours), que signifiait au juste pour moi cette phrase : « La gabrielle est dans le temps, c'est de la piée pour deman ? » « Gabrielle, gadrille, nuée ma(r)cabri, nuée lorraine, nuée de Navarre, nue d'Oran(ge) », cette nuée roulante et bergerie voyageuse ne nous apporte-t-elle pas des noms curieux, nimbés de pittoresque et de poésie ?

On sait qu'il est difficile de définir par des mots un escalier en spirale. Il n'est peut-être pas facile non plus de définir et décrire un « tourbillon ». Les principales réponses relevées pour cet article opposent l'ouest et l'est du domaine.

Nous avons comme variantes de « tourbillons » en Haute-Bretagne : à (?) 0154 : /dé tur dē viyō/ ; /éturbiyō/ à 249, 3140, 3121 ; /ésturbiyō/ à (?) 264 ; /éterbüyō/ à 455, /élerbuyō/ à 2017.

À 6027, c'est une /sòrsyèr/, une /fòl/ ; ça monte en l'air et ça tourne, ça s'en va à 50 m. de haut, (spectacle visible) quand on vient de mettre le foin en « burons » et en « veilloches ». Dans la région du point 435 de l'A.L.F., à Bouzillé, Le Marillais, c'est aussi une /sursyèr/ ; de même à 6015 : /un sòrsyèr/, à 671, une /sòrsyèr/ ou /ê turbèyō/ ; à 6075, 6076, c'est une /vyé/.

Ces attestations du Maine-et-Loire retrouvent des mots cités dans Verrier-Onillon. Ces auteurs donnent le mot « ventouse » (que j'ai entendu à 4054, il me semble), « so(u)rcière, veille », pour le tourbillon de vent ; et pour le tourbillon d'eau, « trombe où se trouve pris un bateau » : sourcière, risée, r'velin. Voici une note de leur folklore :

« Sourcière : Au Longeron, lorsque passe un de ces tourbillons de vent qui enlèvent les « mûlons » de foin et « déquintèlent » les gerbes, on « beuquèle » après, c.-à-d. on crie de toutes ses forces pour l'apaiser. Ou bien encore, lorsqu'on voit venir la « veille » et qu'on se trouve sur son trajet, on l'arrête infailliblement au passage en « burguant » son « broc » dans la terre » (l.c., tome II, p. 437). De plus, ils ont « R(e)vélin » (et : « revent, rafflous ») pour le courant d'air rétrograde et tournoyant, produit par la réflexion du vent sur un obstacle », et « r(e)venin » pour « le vent qui s'est engouffré dans un coin, qui revient de lui-même », ainsi que les verbes « r(e)véliner, reventer, revoler, relumer » ; « r(e)véliner : faire des revolins, tourbillonner, revenir en arrière et tourner » (l.c., tome II, p. 208).

Nous avons proposé dans notre page de questionnaire sur l'« AIR » et les vents :

- q. 8 Pour des rafales, on dit que ça vient, que ça passe par...
- q. 9 Un tourbillon, un... (ou une...
- q. 10 On ne peut pas vanner, le vent change de sens, il...
- q. 11 il y a des retours de vent, des...

Voici quelques explications (dans leur teneur à peu près littérale) sur « le rvelin de vent » 6076, ou les « coups de rvoluns » 2031 :

6027 : « Dans une ruelle par exemple, y avait des rvelins, en battant à la machine, la poussière qui revenait sur vous ».

671 : « Ferme donc ta porte, ça fait un rvelin (un courant d'air), il est pas chaud ».

6015 : « Le rvelin : courant d'air qui vient en tournant, fait appel d'air, tandis que la sorcière monte en l'air ».

163 : « Des rvoluns (—eux ?), c'est du genre tourbillons, ça gêne pour ramasser le foin ».

115 : « Y a des rvolins : espèces de tourbillons qui passent ; ça allait d'un côté et de l'autre ; le fin, ils l'enlevaient en l'air. »

Ajoutons, de 323, pour des sautes de vent : /dé cà d

pwèt/ ; /è cà d pwèt/, c'est un coup de vent subit, contraire ou différent du vent dont on se sert, pouvant couler une embarcation, la faire chavirer. »

371 : « Le vent venait par avolées : tout d'un coup, un coup de vent, puis ça cesse et ensuite ça revient, c'est pas tout à fait comme par rafales. »

Mis à part ces deux derniers, voici pour les résultats de cette question, obtenus parfois en suggérant un mot approchant, quelques transcriptions phonétiques : 2042, 418 : /rvòlæ/ ; 418 : tcæl érvòlæ/ ; 115 /dé rvòlè/ ; 122 : /rvòlæ/ plutôt (?) que /rvòlæ/ ; 3191, 4030 : /dé rvèlè/ ; 671, 6027 : /è rvelè/ ; à 406 : /dé rvelè, du rvelon/ à 264 : /dé rbelè/ ; à 473 : /dé rvènè/ ; à 280, a été recueillie une autre appellation : /lé rénu d vā, sa fè dé rnu/.

Alignons en outre des réponses écrites pour « il y a des retours de vent » :

101 : « dévents » (?) ; 157 : « y a des berhouées de von » ; 174 : « bérrouées » ;

130 : « revoleux ».

213 : « rouibiais » ; 285 (?) : « galernes » (?) ; 292 : « tourbillons, rebeluns » ;

2013 : « dé revoluns » ; 2016 : « le rebelin » (?) ; « teurbillons » ; 2017 : « dé r'volins » ; 2035 : « tourbillons ».

321 : « tourbillons » ; 323 : « sautes de vent » ; 342 : « ravalles » ; 364 : « volues » (?) ;

406 : « rvellins » ; 417 : « revoluns » ; 424 : « ventoux » (?) ; 4014 : « éterbeillons » ; « ventouses » ; 4030 : « revelins » ; 4054 : « r'velin ».

5169 (?) : « tourbillons ».

6015 : « sorcieres ».

Faisons suivre immédiatement une série parallèle pour le verbe cherché : « Le vent change de sens, il... » :

101 : « tourne » ; 157 : « le von a tourne, il a change de bout » ; 171 : « ervolune, le vent virole » ; 174 (?) : « bérrouaille » ; 130 : « revole ».

216 : « ça ouirbiette » ; 285 (?)2 : « tourne » ; 292 : « rebelune » ; 2016 : « ça rebelune » ; 2017 : « ça r'volen », « ça erbelène » ; 2035 : « tourne ».

323 : « tourn et vire » ; 342 : « tounaille » (?), « y fougasse » ; 364 : « tourbillonne ».

406 : « rvellengne (?) » ; 424 : « tourne » ; 473 : « le vent tourne trop » ; 4014 : « erveline » ; 4030 : « reveline ».

504 : « gualeye » ; « le van gauleye » ; 5169 (?) : « tourne ».

6046 : « tourbillonne ».

7071 : « tourne, vire ».

Voici des commentaires qu'il est utile de lire avant ou après avoir regardé la carte dont vous avez une esquisse à la page 546.

115 : Le vent est su la rvéy', ou viengne de dsu l'enrvéy', y a pas moyen de venter ».

1007 : « N'y a pées z eue mayen d'vanter ané, lé vent v'né d'lous léés bords, la feumée en r'volonnai ».

158 : « Le vont ne fait que tournailler ; i va su tous les sens ; rvolumer (?), c'est plutôt que ça monterait et que ça rvienrait ; le vont ne fait qu'ervolumer (?) ».

171 : « Ça rvolène, il y a des tourbillons, par exemple pour le foin. »

176 : « I rvolume, c'est plutôt quand il tape dans quelque chose et revient. »

157 : « Un vent que le feu en rvolume ; le vent rvolumait su mé pâlon, je pouais pas faire mes galettes. Mon feu rvolume : ça renvoie la fumée et la cendre. »

342 : « Ça rvolume, ça bourrasse ; la fumée qui rvolume et le vent qui bourrasse ; de la bourrasse, c'est de la poussière, des grabots. »

371 : « Le vent volumine, ne fait que de voluminer, ça tourbillonne, i n'a pas de sens. »

323 : « Il tourne et vire ; quand la voile se met à faceiller : les vents refusent, ils ne sont plus dans le même axe. »

En Morbihan, pour 233, je signalerai (d'après M. le Chanoine Caro) que le sens du mot « rvoluns » est le même qu'à 2017 : « vent et ce qu'il accumule en amas circulaires (feuilles, poussière, neige) », et qu'une réponse à « le vent change de sens » est : « il brifolle », de même que le lait

qui tourne plus ou moins «brifolle », de même que « brifolle » quelqu'un qui divague.

671 ; « Le vent, il vient de tous les amains, il rvéline, ça rvéline. »

504 : °° On'va pas pouvai vene le vent y guàleye d'trop °° (avril 65) ; du même témoin : °° le van gauleye on'va pas pouvai vene ; le van rabat la fumée c'est signe d'ia °° (1960).

714 : « Le vent me gaulèy', i va me faire châ (choir). — ça vous envoie dans tous les sens, il peut vous faire perdre l'équilibre. »

Rappelons l'expression de 7129 : « on est à la vire du vent ; (ou au contraire) à la dzavire », et comparons cette autre réponse, à propos du blé (ou du foin ?) qui est plus ou moins renversé, couché en divers sens : « Il est berjouetté à toutes les vires, il est tout tourbillonné » (794).

C'est donc assez difficile de poser la question à la bonne « siens » ou à la meilleure « vire », et d'obtenir le « sens » précis des verbes et noms qui veulent saisir le vent, ses allées et venues et virevoltes.

Cependant il y aura certainement dans les multiples verbes les éléments d'une carte vraiment riche. Pour ce qui est de « rafales, retours de vent, tourbillons », combien faut-il espérer de cartes ? Les unes s'éclairent d'ailleurs par les autres. Et ce serait une bonne expérience que de comparer cartes et légendes des Atlas de la Gascogne, du Massif Central, du Lyonnais, de la Wallonie, pour « tourbillon, follet, sorcier ou dame Abonde », comme pour le vent qui « ourbèle » ou « reboulume », quand « ça sibère ».

On estimera peut-être redondantes ces quelques paires de questions : au cahier 4 et chapitre sur le « vêtement » (P), nous avons terminé ainsi une page sur la « couture » :
23 La pelote de fil est toute brouillée, entremêlée, elle est...
24 + je ne peux pas trouver le départ du fil par où le prendre, je ne trouve pas la... (le...)

Au cahier 5, nous avons repris :

p. 36, q. 8 Il est resté en panne dans son sermon, *il a perdu*

le fil de son discours, il a...

q. 9 A m'interrompre dans ce que je dis, tu me fais perdre le fil de mes idées, tu...

Voici des réponses pour « le départ du fil » : « la centaine, le chef, la douette, le par où », et plus précisément : 177, 171 : /je ne truv pá l cyœ (ou) l cyè/ ; 1015 : /je n pœ pa truvé là sātáin/ ; 1095 : /(jé pèrdü) là dwèt dè mà lén (?)/ ; 384 : /fâlè bé pur devidè truvé là sālè(i)n àvã(), c'est-à-dire ce « bout de fil qu'on tourne pour arrêter la pièce, et qu'on noue ». A 342, quand on ne trouve pas le sens d'une corde ou d'un cuir, on ne trouve pas /l ātrèjè/.

Pour « perdre le fil de son discours » :

129 :/(jè pèrdü) l cyè d la sātàn/ ; 175 (?) : /il àvè pèrdü lè cyè (de son sermon)/ ; 1076 : /il à pèrdü l cyè/ ; 1019 : /il à pèrdü lécyè/.

Au questionnaire 6, est-ce à tort que nous avons récidivé, avec les questions :

p. 42, q. 4 Je ne peux pas trouver où ça commence, je ne peux pas trouver le... la...

q. 5 Comment dit-on : dans cette affaire embrouillée, il a trouvé par où la prendre, il a trouvé le commencement de l'écheveau, le...

Vaut-il mieux, pour récupérer certains mots plus fuyants, présenter à l'interlocuteur plusieurs amorces ?

Nous regrettons d'autre part d'avoir oublié d'inscrire cette question que nous avons proposée à plusieurs témoins, et qui est prometteuse d'une bonne carte. Elle peut être formulée ainsi : « Arrivé(e) nouvellement dans cette maison, je ne connais pas les endroits où sont les choses, je ne connais pas les places habituelles, je ne connais pas... » (Le questionnaire (Dubois-Loriot) de l'Atlas picard propose : question 1519 : « les êtres d'une maison (connaître les) : les *aisiers*, *ajés* ».

Pour ces « habitudes de la maison », les expressions patoises retrouvées parfois plus ou moins aisément sont de ce genre (département 1, 3, et 5) :

174 : /lèz ètèrjyé/ ; 183 : /lé tètjyé/ ; 1018 : /jè n kènè pá

lé tərjyé (= extérieur)/; 1042 : /ō n kònè pá l tərjyé/;
1095 : /j kònè pá létərjyé sé tè (= chez toi)/; 1099 : /lé
tərjyé d là mézō/.

365 : /tū konè byè l ātrəjè, l ātrəjèn/; 384 : /je n kuné pá
là sātèn dé là mézō/.

671 : /j kònè pwè lè trātrè/; 6076 : /j kònà pá lèz èt de la
mèzo/.

Cette dernière expression est dans Musset (*Glossaire des Patois et des Parlers de l'Aunis et de la Saintonge*); « les différentes parties d'une habitation »; « keuneùtre les êtres ». Pour le Maine, Montesson (*Vocabulaire du Haut-Maine*, Le Mans, 1859) note au mot « Aître »: « On dit encore proverbialement en parlant d'une maison: "J'en connais les aîtres", mais ordinairement on écrit "êtres". » Ce sont « les annexes de la maison », dit M. Verdier dans son *Dictionnaire du Patois du Haut-Maine* (Le Mans, 1951). Ces deux auteurs, ainsi que Dottin, notent également « aitrage », « aitrise ». Voici la définition qu'en donne Dottin (l. c., p. 191): « /étréj/, m. pl., étrages, cours, issues, chemins qui se trouvent devant les bâtiments d'une ferme ».

Qui pourra jamais comme M. Lerond connaître le dehors et le dedans de la maison, « c'nôhe lu foû... èt lu d'vins... dol mâhon... » (Cf. *L'habitation en Wallonie malmédienne* p. 168).

Nous pourrions revoir plus longuement une carte d'atlas, « l'être » de l'Ally.

Nous joindrons simplement trois remarques de nos professeurs de patois qui réfléchissent sur leur vocabulaire : 6076 : « Les êtres, c'est pas les gens, c'est le matériel. » Des patoisants nous ont invité à voir dans les « terjiés », des passages qui seraient des « trajets », 174 : « les éterjiés » : pour ce mot qui signifie « l'intérieur d'une maison, d'une propriété », l'interlocutrice se demande s'il n'est pas à expliquer comme l'équivalent de « les étagères ».

Ce mot est-il à ajouter à l'article du F.E.W. : « trebare : wohnen » ? Breuer donne (pour l'édition de *Yvain* dans Foerster) : « triege : gall. trēbiu x trīviu ? m. Wildpfad. Fährte L 1101 », que voici avec sa rime :

« Mes il n'i ot a celui triege

Tandu ne trebuchet ne piege. »

(Edition Reid ; le mot n'est pas dans l'édition Roques.)

Ajoutons enfin, et ce sera comme un passage ou une transition pour notre dernière recherche, qu'on dit ou disait à 318, avec un sens marginal à « habitudes de la maison » : « Je ne connais pas ta maistrance », la /mēs-trās/ étant « la manigance de la maison », ou encore, /y ā n à en sātéré mēstrās là d dā/ », de même qu'on disait ou dit encore : « On n'a point eu le mnège des brebis, on ne connaît pas le mnège de ça » ; /mnēj/, c'est « la façon de mener », tandis que /ménēj/ c'est le « ménage ».

C'est peut-être une rédaction de Mlle Denys (364) qui m'aura fourni l'expression « à leur guerouet bouilli » pour (les nouveaux mariés s'en vont) à leur ménage ». Cette question, qui est jointe au chapitre de la description du matériel d'intérieur, du ménage (chapitre E), est une bonne question, mais elle paraît nettement meilleure et de rendement plus rapide et plus efficace, si elle est formulée à peu près ainsi : « On disait quand une fille (ou un garçon) ne regardait pas à la dépense, n'était pas assez éparquant(e), (par exemple, taillait gros dans le morceau de beurre) : tu verras quand tu seras à ton ménage (il verra quand il sera à son compte), quand tu seras à ton... » Effectivement, nous avons trouvé depuis dans Verrier-Onillon pour Briollay (= 682 de l'ALAR) : « Quand, dans une famille, une jeune fille n'est pas économe, on dit d'elle : « A verra, quand a s'ra à son guéroué-bouilli », — c'est-à-dire à son ménage, à son compte, à ses coches... Cette locution est expliquée par la prononciation « Guériaubouilli », — où Guériaubouilli est pour Gruau. Syn. de « Pouilloux ». (l. c., tome I, p. 458). Et pour ce dernier mot, citons des mêmes auteurs : « Se dit dans : Etre ou se mettre à son "pouilloux", — être ou se mettre à son compte. Syn. de A ses croûtes. Cette locution est usitée au Longeron ».

Les réponses obtenues dans l'ouest et l'est prouvent à

l'évidence que les diverses propositions qui les ont suscitées sont valables, et qu'introduites par « ton » ou « son » ou « leur », l'expression correspond bien à une notion en somme aussi déterminée que des « glaçons » ou des « franges » qui pendent au chaume ou au châle, et que d'une certaine manière cette notion est plus facile à cerner que celle des « tourbillons » ou des « cirrus ».

Voici une liste :

105 : /à lœr *tcîbwé*/ (même type pour 115) ; 129(?) : /kâ tû srâ à tō puyu ; ô vérâ kâto srâ à sō persè/ ; 162 : /à lu pôtè ; à lui tusu/ ; 165 : /tû vérâ kâ tû srâ à tō tyébō/ ; 174(?) : /à tō pôté/ ; 190 : /dâ tō hâmé/ (même type à 191, 192) ; 1015 : /à lœ *tétu*/ ; 1018 : /à tō puyu/ ; 1027 /à tō cāté/ ; 1028 : /à to *tcétu*, à tō tusu, à tō sé tà, à tō djâ d ménaj/ ; 1083 : /kâ tû srâ à tō pôté/ ; 1093 : /à sō dj â ; 1095 : /à tō bôté/ ; 1099 : /à tō yâ d ménèj/ ; 285 : /à leur) *gêrvè buyi*/ ; 2016 : /kâ tû srâ à tō pò buyi/ ; 321 : /i sò parti à yâ *tétu*/ (même type à 323, 333) ; 324 (?) : à sō *gêrvè buyi*/ (même type à 342, 364, 365, 371) kâ tû srâ u tyé/ ; 4014 : /kâ tû srâ à tō *geryâu buyi*/ ; 4030 : /à sō panyé, à sō *gêrwâ*/ ; 611 : kâ tû srâ à tō *gêrwe buyi* (même type à 671 ; 645 (?) : /kâ tû srâ à tō *gergô buyi*/ (même type à 671, 6015) ; 6046 : kâ tû srâ dà tō puyu/ (même type à 6076) ; 7280 : /kâ tû srâ à tō *ferlu*/.

N'est-il pas utile d'orner ces réponses de quelques commentaires (traduits ou un peu rajeunis) :

1028 : « Quand tu seras à ton cuis(?)tout, à ton tout seul, à ton chez toi ; quand tu seras à ton gueux de ménage, parions que tu ne seras pas si déluge, disaient les vieilles autrefois. »

1099 : « Quand tu seras à ton gueux de ménage, tu sentiras bien par où la ceinture l'étreint ; quand tu auras mangé de la vache enragée ailleurs, la dent qui mange de tout l'aura poussé. »

342 : « Ils seront comme les autres, quand ils vont être à

leur ménage, à leur gueruet bouilli, ils ne mangeront pas du pain beurré des deux côtés. »

365 : « Tu verras quand tu seras à ton gueruet bouilli, il faudra beurrer le pain avec une alène rouge. »

*
**

L'élaboration d'un questionnaire pourrait se continuer, se compléter et s'amender de diverses manières. Lors d'une visite instructive au laboratoire de M. Beyer, pendant le congrès de la FILLM à Strasbourg, j'ai noté telle question ou telle formulation heureuse qui donnent une bonne carte pour l'atlas alsacien, et qui pourraient se joindre ou se substituer à telle autre des cahiers-questionnaires 5 ou 6 de l'ALAR. Nous aurons à étudier attentivement questions et cartes du fort volume que viennent de nous livrer MM. Séguy et Ravier comme complément lexical à l'atlas de la Gascogne, monument et modèle de recherche et de consignation strictes.

Puissions-nous, pour la préparation et la confection de notre atlas et de notre thesaurus dialectologiques, suivre au mieux les enseignements de nos maîtres et collègues, de leurs grandes œuvres ou entreprises, et recueillir fidèlement les leçons des patoisants qui acceptent le dialogue et veulent bien nous léguer un peu de leur savoir !

LISTE DES COMMUNES DE L'ATLAS
CITEES DANS L'ARTICLE

1. CÔTES-DU-NORD

101 Tréveneuc.
105 Etables-sur-Mer.
115 Plélo.
116 Châtelaudren.
122 Trégomeur.
129 Plédran.
130 Trégueux.
131 Yffiniac.
136 Les Villages.
138 Plérin.
0154 Corlay.
157 Saint-Martin-des-Prés.
158 Lanfains.
162 Plœuc.
163 Plaintel.
164 Alineuc.
165 Merléac.
170 Uzel.
171 Quessoy.
174 Moncontour.
175 Trédaniel.
176 Trébry.
177 Saint-Glen.
183 Plouguenast.
190 Saint-Guen.
191 Trévé.
192 Saint-Caradec.
1007 Saint-Denoual.
1013 Matignon.
1015 Plévenon.
1018 Coëtmieux.
1019 Pommeret.
1022 Landéhen.
1027 Lamballe.
1028 La Poterie.
1042 Plancoët.
1076 Saint-Barnabé.
1082 Coëtlogon.
1083 Plémet.
1093 Mégrit.
1095 Sévignac.
1099 Broons.

2. MORBIHAN

213 Radenac.
216 Bréhan-Loudéac.
233 Saint-Servant.
249 Bois de la Roche.
264 Porcaro.
280 Questembert.
285 Sérent.
292 St-Nicolas-du-Tertre.
2010 Caden.
2013 Saint-Gravé.
2016 Tréal.
2017 St-Martin-sur-Oust.
2031 Rieux.
2035 Marzan.
2042 Saint-Dolay.

3. ILLE-ET-VILAINE

315 Saint-Coulomb.
318 Hirel.
321 Cancale.
323 Saint-Suliac.
324 Châteauneuf d'I.-et-V.
333 Dol.
342 Saint-Broladre.
364 Bazouges-la-Pérouse.
365 Noyal-sous-Bazouges.
371 St-Ouen-de-la-Rouërie.
384 St-Georges-
de-Reintembault.
3030 Saint-Méen.
3037 Bédée.
3091 Bains-sur-Oust.
3121 Gahard.
3131 Livré-sur-Changeon.
3140 Pacé.
3191 Le Grand-Fougeray.
3210 Romagné.
3287 Retiers.

4. LOIRE-ATLANTIQUE

406 Saillé.
417 La Chapelle-des-Marais
418 Herbignac.
424 Guenrouët.
435 Saint-Malo-de-Guersac.
451 Plessé.
455 Guéméné-Penfao.
465 Blain.
473 Abbaretz.
4014 Villepot.
4030 Riaillé.
4054 Anetz.

5. MAYENNE

500 Landivy.
504 Montaudin.
5077 Evron.
5169 Bouère.

6. MAINE-ET-LOIRE

611 Grugé l'Hôpital.
645 La Jaille-Yvon.
671 Champigné.
682 Briollay.
6015 Daumeray.
6027 Bauné.
6046 Pontigné.
6075 Longué.
6076 Blou.

7. SARTHE

714 Saint-Paterne.
794 Moncé-en-Saosnois.
7071 Malicorne.
7129 Savigné-l'Évêque.
7280 Montreuil-le-Henri.

LA LANGUE DU "BARZAZ-BREIZ" et ses irrégularités

SOLECISMES, SYNTAXE, TOURNURES INSOLITES

Jusqu'à présent, la langue du recueil sous-intitulé « Chants populaires de la Bretagne » n'a fait, dans son ensemble, pour ce qui concerne les textes originaux des quatre-vingt-onze pièces présentées dans l'édition définitive de l'ouvrage (1867 et tirages suivants), l'objet d'aucune étude méthodique sous le rapport de la syntaxe et celui du vocabulaire.

Cette langue diffère cependant, sous bien des aspects, de celle des *Gwerziou* de Luzel, des *Soniou* de Luzel et Le Braz, de celle des chants recueillis par de Penguern, G. Milin, N. Quellien, E. Ernault, J. Loth, le colonel Bourgeois, les abbés Cadic et Guillerm, L. Herrieu, Y. Le Diberder et autres folkloristes (1). Il ne devrait y avoir aucune raison pour qu'il en soit ainsi au cas où les textes du *Barzaz-Breiz* seraient authentiques et proviendraient des pay-

(1) Les recueils de Luzel, Le Braz, Quellien, Bourgeois, Guillerm, Herrieu ont été publiés ; plusieurs des chants recueillis par J. Loth et Ernault ont paru dans *Mélusine*, dans les *Annales de Bretagne*, dans la *Revue celtique* ; ceux dus aux collectes de l'abbé Cadic se trouvent dans la *Revue Morbihannaise*, la *Revue de Bretagne*, la *Paroisse bretonne de Paris* ; les chants de l'importante collection manuscrite de Penguern, dont plusieurs avaient été reproduits dans les *Annales de Bretagne* entre 1890 et 1900, font actuellement l'objet d'une publication plus complète tirée à 200 exemplaires (*Hor Yezh*, 1963-1965), après celle des manuscrits de G. Milin (*Hor Yezh*, 1961-1962) ; les collectes du colonel Bourgeois ont été réunies en volume par les soins de *Kenreuzier Sonerion Paris* (1959).

La confrontation des chants de toutes ces collections, dont l'ensemble représente en volume *quinze fois au moins* la « matière » proprement dite du *Barzaz-Breiz*, est des plus instructive, tant en ce qui concerne le fond qu'en ce qui touche à la forme. Pas un seul d'entre eux ne présente un intérêt historique réel, et, en dépit de certaines imperfections, on n'y rencontre pas les genres de singularités mises en évidence dans la présente étude.

sans illettrés que La Villemarqué invoque dans la Préface de l'ouvrage comme ayant été les interprètes exclusifs de ses bardits (2).

Dans les chants populaires bretons transmis par la tradition orale, dont l'origine, les sujets et la composition sont tout autres que ceux des chansons sur feuilles volantes en vogue au siècle dernier et au début de celui-ci, la langue est en général très simple, exempte de préciosités ; sa syntaxe est le plus souvent correcte et son vocabulaire contient fort peu de mots et de tournures d'interprétation hasardeuse. Au point que dans les cent quatre-vingt-une pièces dont se composent les deux volumes des *Gwerzïou Breiz-Izel*, on ne saurait relever plus d'une douzaine de mots ou d'expressions insolites.

Dans celle des textes du *Barzaz-Breiz*, quel que soit le dialecte (Léon, Tréguier, Cornouaille, Vannes) indiqué pour tel ou tel d'entre eux, les anomalies diverses sont par contre légion ; et c'est à vrai dire *par centaines* qu'elles se présentent aux yeux des bretonnants exercés qui veulent bien laisser de côté les brillants ornements en langue française du recueil pour ne s'attacher qu'à l'étude de son ossature.

La chose peut paraître assez singulière lorsqu'on sait que les chants de l'ouvrage ont été tenus — et le sont encore par certains — pour ce que la langue bretonne a produit de plus achevé, aussi bien dans la forme que dans le fond.

Le premier à formuler des remarques au sujet d'anomalies relevées dans leur vocabulaire et leur syntaxe fut un chartiste étranger à la Bretagne (3), qui, malgré le caractère mesuré de ses critiques, ne put obtenir de La Villemarqué la moindre explication. Depuis la fin du Second Empire jusqu'à notre époque, personne ne sem-

(2) P. iv-v : « Le degré d'intelligence de ces personnes variait souvent, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'aucune d'entre elles ne savait lire. »

(3) Henri d'Arbois de Jubainville (1827-1910), né à Nancy. Voir : *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, février et novembre 1867 ; *Bibliothèque de l'École des Chartes*, avril et mai 1867 ; *Encore un mot sur le Barzaz-Breiz*, brochure, 1873.

blait s'être soucié de s'engager dans la voie ouverte par ce savant, soit pour la défense et illustration des textes mis en cause, soit pour ajouter de nouvelles observations à celles déjà formulées, mettre en évidence le véritable caractère de ces mêmes textes sur le plan grammatical et par rapport à la langue des chants indiscutablement populaires.

Dans ses *Etudes vannetaises* (1894), et, à plusieurs reprises, dans ses études d'*Étymologies bretonnes* (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris (t. X, XI, XII), *Annales de Bretagne* (1903-1905), *Revue celtique* (t. XXV, XXVI, XXVII), tout en s'efforçant de justifier ou d'excuser certaines de leurs singularités, l'éminent celtiste Emile Ernault a dû reconnaître que La Villemarqué avait pu mal entendre ou mal comprendre plusieurs mots, quelques expressions, et en traduire d'autres à contre-sens. Il faut arriver à ces dernières années pour assister à un essai d'exégèse des pièces du *Barzaz-Breiz* sur le terrain de la linguistique. En 1943, M. Eliès-Abeozen donnait à des étudiants bretonnants de Rennes une série de cours sur les originaux du recueil. Ses notes ont été réunies et publiées sous forme de cahiers ronéotypés entre 1960 et 1962, et intitulés *En ul lenn Barzhaz Breizh* (4). Elles portent sur vingt-six pièces prises dans la partie réservée aux « Chants historiques ».

Il est regrettable qu'en dépit de ses préoccupations presque uniquement apoloétiques la publication ait été arrêtée après la mort de l'écrivain, l'un des meilleurs représentants de l'école néo-bretonne. Malgré son souci évident de défendre l'authenticité de ces chants, Eliès n'a pu s'empêcher d'émettre certaines réserves en ce qui concerne leur ancienneté réelle et la correction de leur langue ; mais un manque d'objectivité l'a conduit à justifier certaines fautes de langage flagrantes et à en passer quantité d'autres sous silence (5), si bien que l'utilité d'une étude plus com-

(4) Editions Preder, Châteaulin.

(5) V. à ce sujet la brochure : *Réactions et Contre-réactions à propos de la Thèse intitulée Th. Hersart de La Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Impr. Nouvelle, Morlaix, 1963.

plète et de caractère uniquement philologique n'est pas contestable.

Toutefois, devant les difficultés d'une publication embrassant un ensemble d'irrégularités dont seules quelques unes ont été déjà mises en relief, les notes qui suivent ont été retenues un peu au hasard parmi des centaines d'autres.

Elles laissent de côté le vocabulaire lui-même, qui contient tant de mots divers : substantifs, verbes, prépositions, épithètes, absents de la lexicographie bretonne, ou qui sont soit défigurés de quelque façon, soit traduits arbitrairement dans la version française des chants ; mots, formes de mots ou acceptions dont les textes du *Barzaz-Breiz* ont en quelque sorte le monopole (6).

A titre d'exemples, en ce qui concerne ce même vocabulaire, citons, parmi plus de cinq cents autres : *Adar* « oiseaux », p. 127, v. 20, 21 ; *alarc'h* « cygne » (7), p. 229, v. 1 ; *am* « pour », p. 50, v. 22 à 27 ; *aouen* « rivière », p. 46, v. 30 ; *arfer* « poids », p. 113, v. 25 ; *Barzaz* « histoire poétique », p. vi ; *bis* « jamais », p. 116, v. 6, 12 ; *blin* « brave », p. 3, v. 18 ; *brenn* « roi », p. 33, v. 9 ; *bre-nin* « roi », p. 483, v. 1 ; *diaze* « tour de danse, service », p. 239, v. 3, 7, 11 ; *digare* « informations », p. 254, v. 20 ;

(6) Il est remarquable que le *Geriadur Istorel ar Brezhoneg* de R. Hemon (en cours de publication), dont les sources bibliographiques se réfèrent à près de 190 ouvrages en langue bretonne, n'y prend ses exemples que très rarement, néglige quantité de mots qui n'apparaissent que là, et prend de préférence ses citations chez des auteurs dont la plupart sont ignorés des lettrés bretonnants. Est-il téméraire d'en conclure qu'aux yeux de l'auteur du *Geriadur Istorel*, la langue et le vocabulaire du *Barzaz-Breiz* ne sauraient se présenter comme les critères de l'usage, et surtout du « bon usage » ?

(7) C'est à tort, selon moi, qu'on a cru retrouver le mot *alarc'h* dans les toponymes *Coatanarlac'h*, en Loqueffret, et *Coat-Nallarch*, en Plouyé (Cf. *Nomenclature des Hameaux, Ecartés et Lieux-dits du Finistère*, 1^{re} Edit., p. XLVI).

Outre que le cygne, oiseau aquatique, ne saurait avoir donné son nom à des bois, il est plus vraisemblable que le second élément de ces toponymes cornouaillais n'est autre que le nom de famille *Orlac'h* ou *Orléach*, disséminé en 1932 dans 13 communes du Finistère, dont plusieurs voisines de Plouyé. Dans cette dernière, j'ai d'ailleurs constaté que *Coat-Nallarch* s'écrivait *Coatanorluch* en 1787, et que ce nom de lieu doit par conséquent se comprendre : « le Bois du nommé *Orlac'h* ».

« dernier mot », p. 422, v. 4, 5 ; *diskar* « ennemi », p. 101, v. 20 ; *diallen* « d'ici » ?, p. 41, v. 13 ; *diskel* « plat », p. 89, v. 9, 11 ; *distol* « pardonner », p. 352, v. 12, p. 370, v. 16 ; *doc'htu* « maintenant », p. 102, v. 22 ; *drouiz* « druide », p. 2, v. 1 ; *drouk-kinnig* « tribut », p. 113, v. 19 ; *edrec'hit* « voyez », p. 2, v. 16 ; *enkrezet* « hors de soi », p. 312, v. 13 ; *ez dale* « lentement », p. 264, v. 17 ; *flimm* « dard », p. 8, v. 21 ; *framma* « se fermer », p. 216, v. 6 ; *gelen* « séditieux », p. 108, v. 8 ; *gibi* ou *kibi* « coque », p. 2, v. 14 ; *glan* « vent », p. 50, v. 12 ; *glaz alaouret* « au delà de la mer », p. p/. 124, v. 6 ; p. 134, v. 1 ; *glaz aleuret* « id. », p. 236, v. 13 ; p. 240, v. 8 ; *goanerez* « affliction », p. 515, v. 30 ; *gragezik* « pauvre vieille », p. 94, v. 8 ; *grouegeh* « femme », p. 341, v. 6 ; *gwall* « flèches », p. 50, v. 7 ; *gwennek tarzet* « blanc monnayé », p. 81, v. 17 ; *gwiskiri* « vestiaire », p. 201, v. 1 ; *heizal* « chasser la biche », p. 404, v. 5 ; *hellink* « décoche », p. 8, v. 21 ; *hengial* « appeler le taureau », p. 130, v. 8 ; *hersal* « chasser », p. 114, v. 19 ; *higolin* « aiguissent », p. 5, v. 18 ; *houarnes* « cuirasse », p. 121, v. 2 ; *ispaill* « dépouilles », p. 4, v. 8 ; *kablus* « triste », p. 422, v. 10 ; *kadir* « champ de bataille », p. 121, v. 3 ; *kaen* « brillant », p. 61, v. 14 ; *kaoter* « breuvage », p. 4, v. 5 ; *kefridi* « bienvenue », p. 449, v. 10, 11 ; *kemengader* « messenger », p. 243, v. 17 ; *kent ha benn* « avant que », p. 192, v. 16 ; *klevet roud* « savoir des nouvelles », p. 113, v. 12, *koulsoc'h* « mieux », p. 223, v. 15 ; *kufur* « cervoise », p. 46, v. 5 ; *laec'hiet* « supposé », titre, p. 31 ; *laouer* « plaine », p. 41, v. 11 ; *levon* « délivrance », p. 464, v. 10 ; *liv* « permission », p. 103, v. 1 ; *loufren* « camériste », p. 70, v. 6 ; *mael* « soldat », p. 50, v. 26 ; *maour* « grand », p. 71, v. 5, 21 ; *menne* « parla », p. 40, v. 10 ; *moal* « vieille », p. 229, v. 2 ; *ner* « roi », p. 41, v. 10 ; *oc'hpenn* « à flots », p. 9, v. 13 ; *ore* « répons-moi », p. 2, v. 1 ; *pali* « manteau », p. 41, v. 1 ; *pawisk* « manteau de fête », p. 208, v. 20 ; *pedez* « grande », p. 80, v. 2 ; *penn-lu* « chef d'armée », p. 22, v. 3 ; *penn-treizer* « chef des portiers », p. 114, v. 13 ; *perik* « petit chaudron », p. 4, v. 14 ; *pirc'hirindour* « pèlerin », p. 485,

v. 19 ; *plouézant* « paysan », p. 313, v. 2 ; *plouizis* « paysans », p. 282, v. 9 ; *pridiri* « soigner », p. 342, v. 12 ; *rannou* « richesses », p. 208, v. 10 ; *repu* « reconforter », p. 425, v. 27 ; *ri* « rang », p. 50, v. 8, 10 ; *rin* « secret », p. 94, v. 16 ; *rong* « entre », p. 50, v. 13 ; *rumenluiet* « étincelante de rubis », p. 236, v. 8 ; *sersal* « chasser », p. 274, v. ; *skrign galon* « grince-cœur », p. 198, v. 8 ; *stourmeaz* « champ de bataille », p. 48, v. 1, 2 ; *tarzian* « bouclier », p. 81, v. 12 ; *tek* « gentille », p. 222, v. 15 ; *tizet* « tuer », p. 81, v. 22 ; *treizer* « portier », p. 127, v. 7, 8 ; *treflemma* « agiter un triple dard », p. 100, v. 3 ; *trufereh* « mendiante », p. 341, v. 2, 3 ; *vaen* « faible », p. 159, v. 4 ; *zell* « spectacle », p. 97, v. 17, etc., etc.

S'il arrive que certains de ces mots se montrent dans des textes ou dans des dictionnaires, c'est que ceux-ci sont postérieurs à la publication du second *Barzaz-Breiz* (1845), et il s'agit avec eux d'emprunts faits aux textes originaux du recueil.

Les citations qui suivent sont données dans l'ordre où elles se présentent dans les chants du *Barzaz-Breiz*. (La traduction est celle de La Villemarqué lui-même, et les numéros de pages correspondent à ceux de l'édition définitive de l'ouvrage.)

Ce travail devant intéresser surtout des lecteurs bien en possession du vocabulaire de la langue bretonne comme des règles qui président dans cette langue à l'arrangement des mots et à la construction des phrases, on pourrait penser qu'il était peut-être préférable d'y laisser les textes parler d'eux-mêmes. Il a cependant paru utile d'en proposer des rectifications dans certains cas, et, dans d'autres, de marquer par de brefs commentaires la différence entre ce que l'auteur ou l'arrangeur des dits textes a prétendu exprimer et ce qu'en fait il a écrit (8).

(8) Un tel travail de critique comporte toujours des risques, et, à la moindre erreur de jugement ou d'appréciation, son auteur peut encourir les reproches, voire les sarcasmes de ceux pour qui, avec ou sans ses défauts, l'ouvrage doit demeurer « intouchable ».

Il n'est cependant que le développement raisonné de celui entre-

1. — *Ken a oufen breman*, « jusqu'à ce que je l'apprenne aujourd'hui », p. 2, v. 5.

Oufen étant un conditionnel du vb. *gouzout* (« savoir » et non « apprendre »), la traduction exacte du vers serait : « Tant que je le saurais maintenant. »

2. — *Daou ejen dioc'h eur gibi*, « Deux bœufs attelés à une coque », p. 2, v. 14.

La préposition *dioc'h, diouz* exprime l'éloignement, la distance, au contraire de *ouz* ou *oc'h*, qui aurait dû suivre l'adj. *stag* « attelé ». Quand au mot *gibi* ou *kibi*, il ne répond à rien de connu.

3. — *Edrec'hil ann estoni*, « voyez la merveille ! », p. 2, v. 15.

L'impératif *edrec'hil*, étranger à la langue bretonne, ne peut être compris que de quelqu'un ayant des notions de gallois, *edrych* dans ce dialecte brittonique signifiant « regarder, voir, contempler ». *Estoni*, visiblement formé sur *eston* « étonnement », ne se montre dans aucun dictionnaire ni dans aucun autre texte (9).

4. — *Tri rann er bed-man a vez*, « Il y a trois parties dans le monde », p. 3, v. 6.

pris par le regretté Eliès-Abeozen, dans lequel les réserves concernant la propriété de certains mots et de certaines expressions sont très nombreuses, et où cet écrivain ne se prive nullement de proposer parfois tel ou tel redressement d'un vers incompréhensible ou jugé mal venu.

Ceux que l'on trouvera ici de temps à autre sont tout de même moins systématiques que le jeu auquel s'est livré l'un des écrivains le plus en vue dans l'actuel mouvement littéraire bretonnant.

Le n° de septembre 1962 de la revue *Ar Bed Keltiek* contient une version remaniée (*adaozet*) du chant *Le Vin des Gaulois et la Danse du Glaive*. Les retouches apportées au texte primitif, pour un total de cinquante-huit vers dont les plus longs sont de cinq pieds, se montent à plus de vingt, et plusieurs lignes de l'original y sont devenues méconnaissables.

(9) On peut faire remarquer que ce n'est pas là une raison suffisante pour quel tel mot n'ait pu être entendu par le collecteur.

Si le cas était exceptionnel dans les textes du *Barzaz-Breiz* et qu'il ait de nombreux pendants ailleurs, on pourrait en convenir facilement. Mais les quatre-vingts et quelques exemples produits plus haut, et qui seraient à multiplier par neuf, interdisent de penser qu'il ne s'agit pas avec eux soit d'inventions (types : *arfer*, *drouk-kinning*, *gibi*, *gwall*, *pedez*, *gwiskiri*, etc.), soit d'emprunts au gallois (types : *am*, *barzaz*, *brenin*, *drouiz*, *kadir*, *loufren*, etc.), soit de déformations arbitraires de mots existants (types : *kemengader*, *plouiziz*, *pric'hirindour*, *gragezik*, *trufereh*, etc.).

Le présent d'habitude du vb. « être » qui se montre dans ce vers n'y est que pour la rime ; et à supposer que *rann* ait pu s'appliquer à une « partie du monde », on devrait avoir en bret. : *Tri rann a zo er bed-man*.

5. — *Pemp darn enn hoar*, « cinq âges dans la durée du temps », p. 6, v. 3.

Traduct. sans rapport avec l'original, dans lequel le mot *hoar* est incompréhensible.

6. — *Ha nao mamm o keina meur*, « et neuf mères qui gémissent beaucoup », p. 6, v. 9.

L'adj. *meur* « grand », disparu de l'usage, subsiste seulement comme adv. dans des locutions comme *meur a dra*, *meur a hini*, *nemeur*.

7. — *Bleunvek ho bleo, gwisket gloan*, « ... des fleurs dans les cheveux et des robes de laine blanche », p. 6, v. 11.

A *gwisket gloan* manque la conjonction *gant*.

8. — *Ann diveza-ann-divez*, « l'avant-dernier », p. 8, v. 20.

Terme dépourvu de sens, inconnu de tous les lexicographes anciens et modernes, justement négligé par ces derniers.

9. — *He goad o redek oc'hpenn*, « son sang coule à flots », p. 9, v. 12.

L'adv. *ouspenn, oc'hpenn* ne signifie autre chose que « en outre, de plus, encore ». On ne voit donc pas qu'il puisse suppléer à la locution *a boullad*, à moins que les exigences de la rime n'excusent tout.

10. — *Me wel ar morvarc'h enep-tont*, « Je vois le cheval de mer venir à sa rencontre », p. 20, v. 19.

Enep-tont, invention de La Villem. qui, de toute façon, aurait dû s'accompagner de la préposition *o, oc'h*.

11. — *Abek d'az re en deuz tennet*, « parce qu'il l'a arraché (les yeux) », p. 22, v. 6.

Abek « cause, sujet », employé seul ne saurait remplacer *en abek* ou *abalamour da...*

12. — *Hag hen mont buhan war he zro*, « Et lui de la poursuivre si vivement », p. 26, v. 9.

Mont war-dro signifie « aller s'occuper de » et est mis ici pour *mont war he lerc'h*.

13. — *Met gwell eo d'in mervel breman*, « Mais j'aimerais mieux mourir à l'instant », p. 27, v. 7.

Il faudrait : « *Gwell ve ganin...* »

14. — *Pere hon dud-ni zo marvet?* « Qui de notre famille est mort ? », p. 28, v. 7.

Pere est un pluriel qui laisserait supposer : « Lesquels de nos gens... » et serait à remplacer par : *Piou euz...*

15. — *C'hoaz ne ma ket c'hoaz dizonet*, « et n'est pas encore sevré », p. 12, v. 6.

La répétition de *c'hoaz* ne s'explique pas, et le présent de situation *ne ma* (pour *n'ema*) est employé fautivement pour : *n'eo ket c'hoaz*.

16. — *Neb ra van virv e gloren vi*, « Qui feint de préparer le repas dans une coque d'œuf », p. 32, p. 32, v. 16.

Des suppressions de syllabes rendent incompréhensible une proposition qui devrait être : *Neb a ra van birvi en eur gloren vi*.

17. — *Gweliz vi, gweliz mez, gweliz gwial, gweliz derven*, « J'ai vu l'œuf, j'ai vu le gland, j'ai vu la gaule, j'ai vu le chêne », pp. 32, v. 29, 30 ; p. 33, v. 1, 2.

Gweliz = « je vis » et non « j'ai vu » ; mais l'emploi de ce prétérit réclame une conjonction introductive : *pa weliz, ma weliz*. Ici on devrait avoir : *Gwelet a riz...*

18. — *Ma brenn er bro-ni gan-e-omp-ni*, « il est roi dans notre pays », p. 33, v. 9.

Dans un chant d'origine populaire, un tel vers eût été sans doute : *Hen a zo roue en hon bro*.

19. — *Re draou a welaz-te, va map*, « Tu as trop vu de choses, mon fils », p. 32, v. 4.

A plusieurs reprises, on trouvera chez La Villem. la forme *gwelaz* et la f. *klevaz*, qui sont impersonnelles et doivent être précédées d'un nom propre ou d'un pronom. Elles ont dû être inspirées par les formes interrogatives galloises : *a welaist-di, a glywaist-di?*, mais remplacent indûment : *a weljout, a glevjout-te*.

20. — *A glevaz-te?* « As-tu entendu ? », p. 39, v. 1.

V. ci-dessus.

21. — *Serc'heg a gomze war ma oue*, « Sur cela l'amoureux coulait doucement », p. 40, v. 16.

Vers incompréhensible si l'on excepte : *a gomze* « parlait ». *Serc'heg* est une bretonnisation du gall. *serchog* « loving, kind, lovely » ; quant à *war ma oue*, on peut se demander si l'expression se rapporte pour le sens à : « sur cela » ou à « doucement ».

22. — *Mar ma Arzur ann hini eo*, « Si c'est Arthur... », p. 50, v. 16.

Le prés. de situation du vb. « être » est encore employé abusivement (comme plus loin à de nombreuses reprises) pour *eo* : *Mar d-eo Arzur...*

23. — *Ha flemm ra freo*, « et que le dard s'agite », p. 50, v. 18.

P. 143 de *En ur lenn B.B.*, Eliès convient que dans cette proposition il n'y a d'intelligible que la particule *ra* ! Encore convient-il d'observer en outre que seule la traduction permet de la distinguer de *ra*, présent du vb. « faire » à la 3^e pers. du sg., et que sans elle on pourrait penser que « le dard fait *freo* » (?).

24. — *Ma zelse laez Roue ouz-en — Gant goulou-deiz man na lakfen*, « Pourvu que le Roi du ciel jette un regard sur moi, que m'importe le regard de l'aurore », p. 58, v. 16-17.

Traduction sans le moindre rapport avec le texte, lui-même à peu près incompréhensible.

25. — *Na ieffec'h ket mar dal gan-e*, « Vous n'irez pas s'il tient à moi », p. 64, v. 1.

Le futur : *Na ielot* ou *na iefet ket* est ici remplacé par un conditionnel « vous n'iriez pas ». Quant à l'expression *dalout* ou *talout gant*, elle est ignorée de tous les grammairiens.

26. — *Kement tra ma zo na drouzfe*, « Rien ne résonne », p. 66, v. 13.

Construction impossible. Le sens de la version française aurait pu s'exprimer dans un autre octosyllabe : *Netra ne ra tamm trouz ebet*.

27. — *Pa 'z oun dihunet ken pred-ze*, « Quand je suis éveillée si matin », p. 70, v. 9.

Dihunet signifie « réveillé » et non « éveillé », qui se dit : *dihun*. *Ken pred-ze* n'a aucun sens. Il faudrait par ex. : *Pa 'z oun-me dihun ken abred*.

28. — *Dre-z-oun oc'h euz truez gant-han*, « Par moi l'accordent pardon... », p. 75, v. 11.

Il semble impossible de traduire le vers autrement que par ces mots : « Par moi vous avez pitié avec lui. »

29. — *Gwelaz-le unan o vont ebïou ?* « en as-tu vu passer un ? », p. 81, v. 2.

V. nos. 19 et 20.

30. — *Na eer ked enn he arbenn heb laz*, « on ne l'affronte pas sans mourir », p. 81, v. 8.

Laz, d'où *laza* « tuer », signifie « meurtre » et non « mourir », qui se traduit par *mervel*.

31. — *Ken a vennaz gant-hi mervel mik*, « qu'elle crut qu'elle allait mourir », p. 86, v. 10.

L'expression *mennout gant* n'a aucun sens.

32. — *D'ann emgann c'hui va losko monet*, « vous me laisserez aller au combat », p. 87, v. 18.

Le vb. *leuskel* signifie « lâcher », et *lezel* eût été ici mieux à sa place ; mais *monet* devrait être précédé de la prép. *da* entraînant la lénition de l'initiale *m* ; d'où il s'ensuit que le vers devrait être : *D'ann emgann em lezfet da vonet*.

33. — *Mar ma dicheka en devez gret*, « S'il m'a défié », p. 94, v. 3 ; *Mar dre ardou ann diaoul e c'hoari*, « S'il combat avec les charmes du démon », p. 94, v. 6.

A supposer que le vb. *dicheka* ne soit point une création de La Villem. (il ne se montre dans aucun texte ni dans aucun dictionnaire, à côté de *dichek* « hautain », antérieurement à la publication du second *Barzaz-Breiz*, 1845), ces deux vers contiennent un même solécisme : *Mar ma... mar dre* (10).

(10) A propos de la conjonction *mar* « si », non suivie immédiatement d'un verbe, construction assez fréquente dans le *Barzaz-Breiz*, Eliès n'a pu se défendre d'observer (*op. cit.*, p. 266) que « tant que

34. — *Tri marc'h zo er roue-marchosi*, « Il y a trois chevaux dans l'écurie royale », p. 94, v. 13.

Roue-marchosi, inversion impossible pour : *marchosi ar roue* et que ne sauraient justifier les composés en *-li* comme *kandi*, *klandi*, *eskopti*, *manati*, etc.

35. — *Ha testou a brofiz alies*, « et je vous ai souvent donné des garants », p. 93, v. 10.

Testou signifie « témoins » et non : « garants » ; par ailleurs, le vb. *profa*, de *prof* « offrande en argent à l'occasion d'un mariage », ne saurait convenir dans les sens de « donner » ou « fournir ».

36. — *Test a brofin c'hoaz marc'hek Les-Breiz*, « Le chevalier Lez-Breiz me servira de garant de nouveau », p. 93, v. 12.

Autre vers incompréhensible qui n'a fait l'objet d'aucune citation et d'aucun commentaire dans *En ul lenn B. Br.*

37. — *Nemed d'ar maro na afac'h ze*, « Ce serait aller à la mort », p. 99, v. 15.

Même remarque.

38. — *Tec'h kuil, dispar, unik ! tec'h dinam !* « fuis, la lutte est inégale, tu es seul. Oh ! fuis sain et sauf », p. 100, v. 6.

La traduction littérale ne peut donner que : « Fuis d'ici, sans pareil, unique ! fuis sans défaut (ou sans tache). »

39. — *M'am bo minic'hi a vinic'hinn*, « je cherche un asile où me retirer », p. 100, v. 14.

Le vb. final suppose un infin. *minic'hia* qui n'existe pas ; il eût, de toute façon, dû s'accompagner de la conjonct. *ma* et non de la particule verbale *a*.

40. — *C'houez a splui vel c'houez re o leski*, « une sueur qui fait trou comme la sueur des damnés », p. 101, v. 16.

Spluia signifie « imbiber » ou « s'imbiber » ; quant à : *re o leski*, la traduction exacte est : « ceux qui brûlent ».

n'auront pas été relevés dans des chants indiscutablement populaires des exemples à rapprocher de ceux que l'on relève chez La V., nous devons considérer sa façon d'employer *mar* (...) comme une faute commise par lui en arrangeant les textes du *Barzaz* pour l'impression ».

41. — *Evid me bout lazet he lazer*, « si j'ai tué son meurtrier », p. 104, v. 21.

Bien que l'infin. *beza*, *bout* soit parfois traité comme substantif dans des textes populaires (*evid ma bean koz*, etc.) il est probable que ce vers serait à redresser ainsi : *Evidon da voud lazet he lazer*.

42. — *Klevaz - le roud ma mab Karo ?* « Sais-tu des nouvelles de mon fils Karo ? », p. 113, v. 12.

Pour *klevaz-le*, v. nos. 19, 20 et 29. Mais *roud* ne peut convenir dans le sens de « nouvelles », et ne signifie que « route, trace, piste, direction ».

43. — *Tost oa d'ean ken na zemplaz*, « pensa s'évanouir », p. 114, v. 4.

Un poète populaire aurait dit plus simplement : *Darbet a oa d'ean sempla*.

44. — *Pe ma hen, pe hen ne ma ket*, « Qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas », p. 114, v. 15.

Même observation : *Pe'man (er ger), pe n'eman ket...*

45. — *o vac'h el leur e louc'h* « battre le blé dans l'aire foulée », p. 121, v. 7.

On devrait avoir *o vac'ha*, si le vb. *mac'ha* « fouler, opprimer », avait quelque rapport de sens avec *dorna* « battre le blé ». La suite du vers est incompréhensible.

46. — *beet klemm ouz ar c'haner*, « que l'on plaigne le chanteur », p. 121, v. 16.

Kavout klemm ouz pour : « plaindre » est inadmissible ; il faudrait : *Ho pezit truez ouz...*

47. — *Ra farder eul lestr d'in fenoz*, « Qu'on m'équipe un vaisseau ce soir », p. 125, v. 9.

Le subjonctif breton s'exprime à l'aide du futur précédé de la particule *ra*. On attendrait donc : *Ra vo fardet eul lestr*, ou, à la rigueur : *Ra fardfer...*

48. — *Daoust eo hi du, daoust eo hi gwenn*, « est-il noir, est-il blanc ? », p. 126, v. 8.

La conjonct. *daoust* demande à être suivie de *ha*, *hag*, et la forme du présent *eo* ne saurait convenir dans cette interrogation qui devrait s'exprimer ainsi : *Daoust hag hi zo du*, etc.

49. — *Ma map ! ma map ! ra he welinn !* « Mon fils ! mon fils ! que je le voie ! », p. 127, v. 10.

Le subjonct. *ra he welin* est calqué sur le français ; l'ordre des mots est le même. En breton on devrait avoir : *ra welin anezan*.

50. — *O tont glaz-aleuret ouc'h pell*, « ils viennent de par delà les mers, de loin », p. 128, v. 4.

Si *glaz-aleuret* avait réellement le sens qui lui est donné par la VILLEM. (v. n° 91), il faudrait néanmoins rétablir le vers : *O tont (...) euz a bell*.

51. — *Da goll a eann enn holl d'ann holl*, « Je vais être complètement ruiné », p. 131, v. 18.

Traduct. exacte : « Je vais me perdre en tout au tout ».

52. — *Da c'hout mar te a nichfe*, « volerais-tu, volerais-tu loin, bien loin », p. 143, v. 3.

Outre les libertés de la traduction par rapport au texte, on doit retenir le solécisme *mar te*, à rapprocher de ceux cités au n° 33 et plus loin, n°s 75, 80.

53. — *Na gout pegeit zo amzer*, « savoir depuis combien de temps », p. 144, v. 5.

A rétablir : *Na gout abaoue pegeit...*

54. — *Pep kroaz ru war ho skao, pep marc'h braz, pep banniel*, « chacun avec une croix rouge sur l'épaule, chacun sur un grand cheval, chacun précédé de sa bannière », p. 147, v. 5.

La règle exigerait ici que *peb* fût accompagné de la prép. *a*, entraînant la lénition des consonnes initiales qui suivent. soit : *peb a groaz ru, peb a varc'h braz, peb a vanniel*, etc. (v. n° 100).

55. — *Pa welan enn ho torn liamm euz ho eured*, « Je vois à votre main votre bague de noce ! », p. 148, v. 18.

Plus littéralement : « Puisque je vois dans votre main (le) lien de votre noce ».

56. — *D'he frenestr a oele d'ann neac'h*, « pleurait à sa fenêtre haute », p. 120, v. 2.

D'ann neac'h « en haut » remplace indûment l'adj. *uhel*.

57. — *Da berak bep noz e savit*, « pourquoi chaque nuit vous levez-vous ? », p. 152, v. 16 ; *Da berak savit evelse ?*, « Pourquoi vous levez-vous ainsi ? », p. 152, v. 22.

L'adv. *perak* « pourquoi » se suffit à lui-même, et l'on devrait avoir ici : *Perak e savit...*

58. — *Pe mar ma gwir pe ma ne ket*, « Que ce soit vrai ou que ce soit faux », p. 153, v. 11.

ELIES, *En ur lenn...*, p. 177, rectifie avec raison : *Pe mar deo gwir pe ma ne ket*.

59. — *Daou zen iaouank a ziaze*, « Deux jeunes gens de qualité », p. 158, v. 15.

A ziaze, a ziazez est inusité dans le sens de « de qualité, de bonne condition », lequel est rendu par (*tud*) *a zoare...* *a feson*. Dans une autre pièce, le subst. *diaze* est traduit par « tour de danse, « service » !

60. — *O tont endro tresek dor zal*, « En repassant le seuil de la porte », p. 159, v. 3.

D'après la traduction, le vers bret. devrait être : *O tis-trei tresek ann nor-dal*.

61. — *Bremaik e vinn distroet*, « je serai de retour dans un moment », p. 150, v. 20.

« De retour » se dit en bret. *distro*, tandis que *distroet* correspond pour le sens au fr. « détourné » ou « retourné ».

62. — *Ker kuit diouz baradoz Doue — Ha ma 'r skour trouc'het diouz ar gwe*, « Aussi séparé du paradis de Dieu que la branche coupée l'est de l'arbre », p. 161, v. 22-23.

L'adj. *kuit* ne signifie pas « séparé », mais « exempt, quitte » ; le début du second vers devrait être : *Hag ar skour trouc'het...* (11)

63. — *It d'en em glemm er porz*, « Allez vous lamenter dans la cour ».

Bel exemple de gallicisme à corriger : *It da glemm*.

64. — *Seul vui ar zonerien, lont d'ar maner a zone*, « Plus les ménétriers, en revenant au manoir, sonnaient », p. 167, v. 13.

(11) Dans *Godisserez*, Collect. de Penguern, Biblioth. Nat., Fonds celt., ms. 90, n° 100, on relève deux vers que La Villemarqué a pu noter en recueillant l'archétype de *La Fiancée de Satan*. Ils offrent exactement le même sens que ceux ci-dessus mais l'expriment autrement mieux :

*Deus ar paradoz a zistak kren
Evel eur brank deus eur vezen.*

Le vers breton, dans l'ordre des mots, suit exactement sa traduction, mais cet ordre aurait dû être différent : *Seul-vui e sone ar zonerien o tont d'ar maner*.

65. — *Jannedik kez, tao az oelo*, « Chère petite Jeanne, cesse de pleurer », p. 175, v. 9.

Tao az oelo est dépourvu de sens du fait que *az*, pronom personnel ou adj. possessif, n'a rien de commun avec la préposit. *da*.

66. — *Nemet mont mui d'ar festou-nouz*, « qu'elle n'aille plus aux fêtes de nuit », p. 179, v. 2.

Si la strophe qui contient ce vers du *Clerc de Rohan* se trouvait dans l'une des versions populaires connues de *La Marquise Dégangé*, il est probable qu'on y lirait : *Tremen da vont*, ou *Nompaz mont ken d'ar festou-nouz*.

67. — *Hag ann itron gez d'en em dec'h*, « Et la pauvre femme de s'enfuir », p. 179, v. 17.

Comme *en em glemm* (v. n° 63), *d'en em dec'h*, pour *da dec'hel* ou *da dec'het*, est un gallicisme traduit du fr. « s'enfuir ».

68. — *Hag he map, dre van gwarizi*, « Et l'enfant, comme s'il eût été jaloux », p. 182, v. 23.

L'expression *dre van gwarizi* est inusitée, mais ses termes doivent pouvoir se traduire : « par semblant de jalousie ».

69. — *Hag hen dont da zigouezet, gand iliz 'nn abatti*, « quand il arriva devant l'église de la commanderie », p. 186, v. 18.

L'infinitif *digouezet* pour *digouezout* est sans autre exemple dans les textes bretons. *Dont da zigouezet*, pour « arriver », est une torture inutile infligée au vers qui aurait pu se lire : *Hag hen oc'h en em gaout gand iliz 'nn abatti*.

70. — *Ha gwelet eur goulouik a oa c'houeet aze*, « et de voir briller (...) une petite lumière », p. 187, v. 2.

Goulouik est un barbarisme. *Goulou*, « lumière » a pour singulatif *goulaouen* dont le diminutif serait *goulaouennik*, lequel, précédé de l'article, devient *eur c'houlaouennik*. Quant à l'adj. verbal *c'houeet*, il ne saurait ici remplacer pour le sens l'expression *war elum*.

71. — *Teuz da fichal ar bugel, etre ann diou c'houlo*. « l'enfant vint à bouger entre les deux flambeaux funèbres », p. 188, v. 14.

Diou c'houlo, pour : *diou c'houlaouen*, autre faute qu'un poète populaire n'aurait point commise.

72. — *A oelo kent ha benn arc'hoaz*, « pleurera avant qu'il soit jour », p. 192, v. 16.

La locution *kent ha benn*, « avant que », n'a été notée nulle part, et, à s'en tenir à la traduct., l'ensemble du vers aurait dû donner ; *A ouelo arok ma vo de*.

73. — *A c'hoari 'vad he zen doc'htu*, « fait maintenant le fanfaron », p. 192, v. 22.

L'adv. *doc'htu*, *dionzlu*, « tout de suite, aussitôt » est substitué pour les seuls besoins de la rime à *bremant* « maintenant ».

74. — *Ar miz meurz, gand he vorzoliou*, « le mois de mars, avec ses marteaux », p. 194, v. 1.

C'est encore l'influence du français qui se fait sentir dans l'emploi de l'art. devant un nom de mois. En breton on dit : *Miz meurz, miz ebrel, miz maë*, etc. La même faute se montre au v. 9 de la p. 392 : *Ma ar miz mae o vont e biou*.

75. — *Mar bevin fresk eo a glasket*, « Si c'est de la viande fraîche de taureau que vous cherchez », p. 202, v. 6.

A redresser : *Mar d-eo bevin fresk a glasket*. V. n° 33, et ci-dessous, n° 80.

76. — *Bremaik he reisionninn*, « Je vais la mettre à la raison », p. 203, v. 2.

Ce futur suppose un infinitif *reisioni* ou *reisiona*, inexistant ; le *reisia* ou *reizia*, préféré sans raison à *reiz* par Le Gonidec (1821), ne saurait de toute façon avoir produit le barbarisme ci-dessus.

7. — *Pere dillad a vo gwisket ?* « quels habits mettrai-je ? », p. 206, v. 18.

A vo gwisket se traduirait : « mettra-t-on » et non « mettrai-je » ; mais le pronom interrogatif *pere*, plur. de *pehini* « quel ? » est employé à tort au lieu de *peseurt* ou *petore*.

78. — *Deomp-ni, va merc'h war ma brizou* — '*Deomp-ni da ober va rannou*, « Allons, mon enfant, allons, que je vous fasse apprécier une à une mes richesses », p. 208, v. 9-10.

Étonnante traduction de deux vers dont chacun contient un mot incompréhensible, et dont le contexte ne permet pas d'entrevoir la signification. *Brizou*, substantif, ne se rattache à rien de connu ; *rannou* ne peut se traduire que : « fractions, parties, parts », et La Villem. lui-même en tête de ses Chants historiques, s'en sert dans le sens de « Séries ».

Dans ces conditions, on peut se demander quels sont, dans ces vers, les mots qui se rapportent au fr. « que je vous fasse apprécier une à une mes richesses ».

79. — *Gwell ve d'in eur vroz liennet*, « J'aimerais mieux une jupe de toile », p. 208, v. 21.

Emploi fautif de la prép. *da* au lieu *gant* et d'un adj. verbal *liennet*, d'ailleurs inusité, et qu'il faudrait traduire : « entoilé », et non « de toile ». « Une jupe de toile » se dit : *eur vroz lien* ou *lian*.

80. — *Mar va mamm a defe he gret*, « si ma mère l'avait faite », p. 208, v. 22.

V. ci-dessus, nos. 75 et 33.

81. — *Na diabarz, na mez, neb trouz*, « Ni au dedans, ni au dehors, aucun bruit », p. 210, v. 7.

Diabarz est un subst. signifiant « intérieur » qui, pour traduire « au dedans », eût dû être précédé de la prép. *en*, de même que *mez* de *er* pour rendre l'idée de « dehors ». *Nag ebarz nag ermez* font plus correct.

82. — *Mar da zench liou eo a eann*, « Si je change de couleur », p. 216, v. 11.

V. nos. 22, 23, 74 et plus loin. Tournure inconcevable en breton, et dont le mot à mot serait : « Si c'est à changer de couleur que je vais ».

83. — *En em ward-te, mar 'm oud dibrez*, « En garde ! si tu as du loisir ! », p. 219, v. 6.

Il n'existe aucun verbe *guarda* ou *guardi*, « se garder, se mettre en garde ».

84. — *Ne d-eo ket seac'h ar goad diouc'h boa laz ann*

tride, « Le sang du troisième homme qu'il a tué n'est pas encore séché », p. 223, v. 3.

On pourrait supposer que la traduction exacte serait : « Le sang n'est pas encore séché depuis le meurtre du troisième », mais la locution *diouc'h boa* ne se montre nulle part ailleurs.

85. — ... *tri breur am meuz hag he koulsoe'h ha me*, « J'ai trois frères qui valent mieux que moi », p. 223, v. 15.

Koulsoe'h résulte du traitement de l'adv. *kouls* « autant, aussi bien », doté indument du suff. *-oc'h* (comparatif), pour en faire un équivalent de *gwelloc'h* « meilleur, mieux ».

86. — *Ra sternet-c'hui va marc'h, ha, ma sterner timad*, « Qu'on équipe mon cheval, et qu'on m'arme à l'instant », p. 225, v. 13.

Formes inusitées du subjonctif pour : *Ra vo sternet va marc'h...*

87. — *Ha lazet daou c'hant den ha mui pegement all*, « deux cents hommes furent tués, et deux cents autres encore », p. 226, v. 10.

Le second hémistiche du vers est intraduisible, *pegement* signifiant « combien, quel prix ? » et non « autant », qui se dit *kemend all*.

88. — *Fest erbedenner, fest a vo !* « Nous fonderons un service commémoratif ! », p. 231, v. 4.

Traduction sans rapport avec le texte, lequel contient le subjonctif supposé d'un vb. *erbedenni*, inexistant sous cette forme. HEMON, *Ger. Ist.* offre *erbedin* « recommander, supplier, intercéder ».

89. — *Daoust hag int mank ar Vretoned ?*, « si les Bretons sont des manchots ? », p. 231, v. 14.

Une construction régulière de la phrase exigerait : *Daoust hag hen ar Vretoned zo mank*, ou *Daoust ha mank eo ar Vretoned ?*

90. — *Mar teufe d'hoc'h da vervel*, « Si vous veniez à mourir », p. 236, v. 7.

Pour : *Mar tigouezfe d'hoc'h mervel* ou *Ha mar teufet da vervel ?*

91. — *Eur zeien a zassin d'hoc'h demeurez glaz-aleuret*, « Je vous rapporterai une ceinture d'au delà de la mer », p. 236, v. 13.

Das, d'où le futur *dasin*, peut-être une forme non attestée de *digas* « apporter » ; mais l'expression *glaz-aleuret* « au delà de la mer », commentée par Ernault, *Etudes Vannetaises*, p. 28, et répétée au v. 9 de la p. 240 : *Eur zeien glaz aleuret rumenluiet gat-hi*, « une ceinture étincelante de rubis, venue d'au delà de la mer », est le résultat d'une méprise dont le point de départ est le Dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes de M. L'A... (Leyde, 1744) où le composé « outre-mer » était traduit *Glass aleuréett*. Malheureusement il s'agissait de la couleur « bleu d'outre-mer », littéralement : « bleu doré ». Mais comment expliquer qu'après l'avoir employé au sens propre dans *Le Tribut de Noménoé*, p. 118, v. II (*Ho poulou ler glaz alaouret*, « Vos chaussures de cuir bleu doré »), La Villemarqué l'ait introduit dans deux autres pièces (*Bran* et *La Ceinture de nocés*) en oubliant les sens de deux mots connus de tout bretonnant ?

92. — *Hini oa war ann aroz hennez hini am c'har*, « et debout sur l'arrière était celui qui m'aime », p. 237, v. II.

Manque à deux reprises, l'art. *an.*, devant le pron. *hini*.

93. — *Luc'ha wele ar maner gand ar goulouennou*, « il (...) vit rayonner le manoir de l'éclat des lumières », p. 228, v. 4.

La particule *o* manque devant le verbe à l'infinitif, et le pluriel *goulouennou*, inexistant, se substitue indument à *gouleier*.

94. — *Ha tra ma oa gand ar bal, war he zu o stoui*, « Or tandis qu'ils dansaient, se penchant vers elle », p. 239, v. 15.

La conjonct. *tra* « tant, tandis que » a été visiblement empruntée au gallois par La Villem. En bret. ses équivalents sont *endra*, *dré*, *epad*. « Vers elle » eût été mieux rendu en bret. par *tresek enni* que par *war he zu* : « de son côté ».

95. — *Pa zon ar c'hloc'h war he goste*, « que les cloches sonnent en tintant ? », p. 248, v. 16.

Traduct. exacte : « Que la cloche sonne sur son côté », expression dépourvue de sens dans l'une et l'autre langue.

96. — *Pere na zell ket mui ouz Breiz — 'Ged ouz koulm aer deut enn he neiz*, « Lesquels ne sont pas plus Bretons que n'est colombe la vipère éclosée au nid de la colombe », p. 252, v. 13, 14.

Après *pere*, le vb. *sellet* aurait dû prendre la f. du pluriel : *Pere na zellont mui...* Quant au second vers, il traduit bien maladroitement une proposition pensée en français.

97. — *Kerza re ann Anaon kreiz ann ti ez dale*, « Le mort s'avancait lentement jusqu'au milieu de la maison », p. 264, v. 17.

Kerza, f. abusive de l'infinit. *kerzet*. La locution *ez dale* est dépourvue de sens (*dale* = « retard, délai »). « Lentement » se dit en bret. *gouestad*, *goustadik*, ou *gorrek*.

98. — *Pa gouezaz krenn war he benn ar paoukez difframmet*, « que la tête du malheureux frappait violemment la terre et s'y brisait », p. 265, v. 4.

La traduction n'a que peu de rapports avec le texte ; par ailleurs, *ar paoukez difframmet* ne peut se traduire littéralement que : « le malheureux arraché » ou « le pauvre démembré ». La version populaire du *Carnaval de Rospor-den* renferme un vers : *Ha güelet en difframma, ô Doue, pebez fin*, dont La Villem. aura sans doute retenu le verbe.

99. — *N'en doa ket koun da vean beleget*, « il ne songeait pas à être prêtre », p. 266, v. 2.

Kaout koun, en bret. littéraire, signifie « se souvenir » et point « songer à ». Un poète populaire aurait sans doute composé ainsi le vers, qui n'a d'ailleurs pas de correspondant dans la version recueillie par le chan. Pérennes, *Annales de Bretagne*, 1939, p. 108-113, : *Ne zonje ket mont da veleg*.

100. — *Peb arkebut war ho skoa, peb blun ru euz ho zok, Peb kleze euz ho c'hoste...* « chacun une arquebuse sur l'épaule, chacun un plumet rouge au chef, chacun une épée au côté », p. 282, v. 13-14.

Pour l'emploi fautif de *peb* sans la prép. *a* v. le n° 53. *za* eût fallu ici : *Peb a arkebut... peb a bluen ru, peb a gleze...*

*
**

Ces citations s'arrêtent volontairement à la centième. Elles ne concernent que trente-cinq chants sur quatre-vingt-dix et ne se réfèrent qu'à un peu plus de la moitié des pages du recueil.

Elles sont loin de représenter toutes les irrégularités diverses qui émaillent la langue des textes inventoriés. Retenues parmi des centaines d'autres afin de ne point rendre trop fastidieuse la lecture de ce travail, elles ont laissé de côté quantité de fautes de conjugaisons et de mutations — ces dernières se montant à plus de cent trente dans l'édition définitive (ex. *diou c'houlmik*, p. 28 ; *mar gomzel*, p. 58 ; *ma delen*, p. 63, 69, 74 ; *ar gern-bual*, p. 64 ; *ar uriou*, p. 96 ; *va zemezeled*, p. 146 ; *ma gwalc'hinn*, p. 116 ; *ann drompillou*, p. 180 ; *da zraou*, p. 197).

Une relevé vers par vers de toutes ces anomalies nécessiterait en fait des centaines de pages.

Quelles conclusions tirer du simple aperçu qu'en donne la présente étude ?

Dans le domaine de la littérature comme dans celui des arts, ce qui peut permettre de déterminer le caractère populaire ou le caractère littéraire d'une production, c'est, chez l'une un naturel, une liberté d'expression n'excluant nullement une correction suffisante de la syntaxe, et chez l'autre une recherche du mot, de la tournure convenant le mieux à l'expression de la pensée.

Mais dans le cas du *Barzaz-Breiz* au regard de la véritable poésie populaire bretonne, la chose n'est pas aussi simple. En effet, les chants de ce recueil portent, sous certains de leurs aspects, une marque d'origine savante, étrangère à toutes les *gwerziou* et les *soniou* recueillies par d'autres que La Villemarqué ; ce qui pourrait suffire à les classer à part sur le terrain du folklore.

Cependant, chose curieuse, cette particularité ne va pas, comme on a pu le constater, jusqu'à faire de leurs textes des modèles à suivre si l'on tient à l'observation rigoureuse des principes — même les plus élémentaires de la syntaxe

bretonne. S'ils visent à un certain purisme, souvent hermétique, et dont le résultat est de rendre incompréhensible au peuple des chants qui sont censés d'être son œuvre propre, en ce qui touche à la syntaxe elle-même, ils sont loin de rivaliser avec les œuvres anonymes recueillies par les folkloristes cités au début de cette étude.

C'est si vrai que, parmi les plus fervents admirateurs de l'ouvrage, beaucoup n'osent plus les reproduire sans retouches, et cela parce qu'ils sont bien obligés de constater que, jusqu'à la publication de son recueil sous sa forme définitive, l'auteur, ou le collecteur, ne fut jamais en pleine possession d'une langue apprise entre sa vingtième et sa vingt-cinquième année dans des grammaires et des dictionnaires, et non dès l'enfance, au contact direct et continu du peuple des campagnes de Cornouaille (12).

S'il en acquit rapidement des notions suffisantes pour transcrire un certain nombre de chants entendus par lui, il fut souvent incapable de le faire correctement ; en d'autres circonstances, il tint, à l'aide d'un instrument au maniement duquel il n'était pas pleinement exercé, à introduire dans un répertoire « populaire » des mots inconnus des bretonnants, des sentiments étrangers aux préoccupations de ses interprètes et des faits dont ceux-ci n'eurent jamais connaissance.

Lorsqu'on se livre à un examen comparatif des textes bretons du *Barzaz-Breiz* tels qu'ils se montrent dans les

(12) A l'occasion du centenaire de l'ouvrage, la revue *Feiz ha Breiz*, n° d'avril 1939, en reproduisait quatre chants dont les textes avaient été retenus pour un concours de déclamation ouvert à des enfants et des adolescents de 7 à 16 ans. Encore que chacun d'eux ait été considérablement écourté, on y relève respectivement 13, 12, 8 et 5 corrections.

D'autre part, en 1956, la revue *Ar Soner* reproduisait quelques strophes du chant *Les Liqueurs* en n'y apportant pas moins d'une dizaine de retouches en plus de celles d'ordre purement orthographique. A la n. (8), plus haut, on a signalé le singulier jeu auquel s'est livré le directeur de la revue *Ar Bed Keltiek* qui, pour mettre à la portée de lecteurs cultivés les couplets d'un des chants historiques les plus célèbres du recueil, a cru bon d'en remanier presque tous les vers, du premier jusqu'au dernier.

Quels sont les auteurs d'anthologies qui croiraient indispensable de se livrer à un tel travail pour *La Légende des Siècles*, par exemple ?

deux éditions principales de l'ouvrage (1845, 1867 et suiv.), on est obligé de constater que les soins apportés par La Villemarqué à leur correction ont été infiniment moins attentionnés qu'en ce qui concerne leur traduction et toute la partie en langue française du recueil.

Les coquilles y sont nombreuses (13), et certaines qui se montraient dans la réimpression de 1845, sans y avoir fait l'objet d'*errata*, n'ont pas été redressées dans la suivante. Chose plus grave : Alors que son maître l'abbé Henry lui avait signalé en temps utile d'importantes fautes de syntaxe et de mutations à corriger, dans bien des cas l'auteur ne tint aucun compte des remarques faites à ce sujet, et c'est ainsi que l'état définitif des originaux est farci d'irrégularités de toute sorte (14).

Sans doute qu'à ses yeux la partie bretonne de l'ouvrage — accessible seulement à un nombre négligeable de lecteurs — n'était-elle qu'un « trompe l'œil » auquel personne ne songerait à s'en prendre.

Ce fut d'ailleurs le cas pendant près d'une trentaine d'années.

(13) Exemples : *Drouid* = *Drouiz*, p. 3, v. 22 ; *euz a* = *euz a*, p. 5, v. 3 ; *ez Leon* = *Iez Leon*, p. 24 ; *stive* = *stivel*, p. 34, v. 4, id. 1845 ; *ken our* = *ken flour*, p. 57, v. 8 ; *dent* = *deut*, p. 69, v. 7 ; *m'her goat* = *m'her goar*, p. 85, v. 12 ; *Trnez* = *Truez*, p. 86, v. 18 ; *rit-te* = *ri-te*, p. 89, v. 17 ; *a rouf* = *ar rouf*, p. 96, v. 7 ; *am c'hreiz* = *em c'hreiz*, p. 99, v. 8 (ces trois dernières fautes d'impressions existaient dans l'édition de 1845) ; *houanra* = *hourna*, p. 102, v. 4, etc., etc. P. 314, le v. 9 est rendu illisible par un « mastic » non redressé : *Va mammik keaz, ma em c'haret* de l'édition 1845 se montre ainsi dans l'édition définitive : *Va mammik ma em ekeh, za' et ar l...*

(14) Cf. notre *Th. de La Villemarqué et le « Barzaz-Breiz »*, p. 378 et 387, n. 5.

CADASTRES ET TOPONYMIE

Dès le début du présent siècle, J. Loth avait attiré l'attention sur les renseignements que l'étude des cadastres pouvait fournir à diverses disciplines historiques, surtout à la toponymie (1). Au milieu du siècle ; l'Institut national de la statistique et des études économiques, direction régionale de Rennes, publia la *Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits* de l'Ille-et-Vilaine (1952), des Côtes-du-Nord (1953), du Finistère (1953), du Morbihan (1954). Ces listes de noms de lieux ont été établies « en prenant pour base les données du dernier recensement quinquennal de la population effectué le 10 mars 1946. Le relevé des écarts a été fait au moyen des bordereaux de maison. » (Avertissement, p. II).

En 1952, M. le Professeur F. Falc'hun, titulaire de la chaire de langues celtiques à l'Université de Rennes, conçut un projet beaucoup plus ample, que l'on pourrait décrire comme une enquête de micro-toponymie dans les 5 départements de la Bretagne historique. L'idée centrale du projet était de mettre sur fiches et de classer par ordre alphabétique tous les noms de parcelles énumérés dans les registres du cadastre appelés *Etats des Sections*, ou *Tableaux Indicatifs*. Il s'agit alors de centaines de milliers de toponymes. Les professeurs J. Vendryes et A. Dauzat approuvèrent ce projet et le CNRS voulut bien accorder une subvention.

Comme point de départ la région de Saint-Brieuc fut choisie parce qu'elle offre le passage de la zone de langue française à la zone de langue bretonne, la ligne de partage étant approximativement le cours du Trieux.

(1) J. LOTH, *Recherches dialectales bretonnes*, dans *Annales de Bretagne*, XIV, 1898-1899, p. 284-291, 411-414 ; XV, 1899-1900, p. 301-315, 391-403 ; XVI, 1900-1901, p. 138-142.

Grâce à l'obligeance des directeurs du service du cadastre des Côtes-du-Nord, il fut convenu que les registres *Etats des Sections* les plus anciens seraient prêtés en communication aux Archives départementales, et là le travail de mise sur fiches a pu être exécuté depuis 1952 dans les conditions les plus favorables grâce à l'obligeance de l'archiviste d'alors M.F. Merlet et de son successeur actuel M.R. de Saint-Jouan.

Un problème de méthode se posait en ouvrant le premier registre : fallait-il relever tous les noms de parcelle sans exception, ou bien faire un choix, c'est-à-dire éliminer les plus communs (champ, pré, jardin, courtil etc. dans la zone francisée, prat, parc, liors, loguel, tachen etc. dans la zone bretonne) et ne retenir que les noms présentant un intérêt pour le linguiste ? Mais un choix est toujours arbitraire et il est impossible de savoir si tel ou tel mot jugé par moi insignifiant ne sera pas utile un jour ou l'autre à tel ou tel chercheur. M. l'archiviste F. Merlet émit l'avis qu'un travail de cette envergure devait être exécuté d'emblée de façon définitive, de telle sorte qu'il n'eût pas à être repris dans l'avenir, et de façon complète, de telle sorte qu'il pût être utilisé par différentes disciplines : linguistique, dialectologie, géographie linguistique, toponymie, histoire de l'agriculture, hagiographie. Il fut donc décidé d'enregistrer tous les noms de parcelle sans exception avec toutes leurs références. Toutefois pour les mots les plus usuels (pré, champ, jardin, prat, liors, loguel etc.) on se bornera à 4 ou 5 références, puis un *etc.* indiquera que le relevé n'est pas complet. Si un érudit désire connaître la densité de l'un de ces mots dans tel ou tel cadastre, il lui sera facile de compléter la fiche à partir du point où elle est arrêtée. Pour tous les autres toponymes, l'enregistrement des références est complet.

Les fiches, de format standard 12,5 x 7, 5 cm, se présentent ainsi : en haut à droite, le nom de la commune ; en haut à gauche, le toponyme, en lettres capitales, tel qu'il est libellé et orthographié sur le registre cadastral. Seul l'article, français ou breton, est rejeté entre parenthèses

après le toponyme, selon la règle adoptée dans les dictionnaires topographiques départementaux.

Au-dessous, les références : lettre de la section A,B,C,D..., numéro de la parcelle et nature de la propriété (terre labourée, champ, prairie, pâture, lande, maison, bâtiment...)

Les variantes orthographiques sont signalées en fin de ligne à l'endroit où elles se présentent et doivent être lues comme sont lues les variantes dans un apparat de critique textuelle.

Depuis le début de l'enquête, octobre 1952, jusqu'à la fin de 1965, les cadastres de 120 communes ont été mis sur fiches, couvrant une superficie de 190 000 hectares. Le nombre de parcelles recensées s'élève à 500 000.

Voici la liste alphabétique de ces 120 communes, toutes situées dans le Goelo et le Tregor. La seconde colonne indique la date de rédaction du cadastre de chaque commune ; ces dates s'échelonnent entre 1816 et 1850. On peut admettre sans témérité que les plus anciens cadastres conservent l'image de la toponymie rurale vivante à la fin de l'ancien régime. La troisième colonne donne la somme totale des parcelles recensées dans les sections A,B,C,D... du registre.

COMMUNES	DATE DU CADASTRE	NOMBRE DE PARCELLES
Begard	1850	10 402
Belle-Isle	1839	2 918
Binie	1824	3 037
Boqueho	1838	6 078
5 Brehal	1832	6 098
Bringolo	1829	1 955
Cavan	1836	4 483
Chatelaudren	1837	582
Coadout	1825	1 706
10 Cohiniac	1838	2 882
Etables	1824	5 243
Gommenech	1839	3 035
Goudelin	1829	5 299
Grace	1825	2 860

COMMUNES	DATE DU CADASTRE	NOMBRE DE PARCELLES
15 Guingamp	1824	2 385
Gurunhuel	1841	4 794
Kerbors	1829	1 974
Kerfot	1832	1 710
Kerity	1832	3 412
20 Kermoroch	1850	1 638
La Meaugon	1848	2 279
Langueux	1848	3 555
Lanleff	1833	728
Lanloup	1833	677
25 Lanmodez	1829	1 061
Lannebert	1839	1 979
Lanrodec	1829	5 031
Lantic	1824	3 336
Lanvellec	1849	5 891
30 Lanvollon	1840	1 405
Le Faouet	1839	2 295
Le Foeil	1831	4 343
Le Leslay	1831	849
Le Merzer	1839	2 943
35 Le Vieux Bourg	1831	4 456
Lezardrieux	1829	3 477
Loc Envel	1839	1 096
Louannec	1824	3 701
Louargat	1842	14 228
40 Mousteru	1825	2 823
Pabu	1825	1 994
Paimpol	1832	670
Peder nec	1850	7 481
Penvenan	1835	5 992
45 Perros-Guirec	1824	5 062
Plaine-Haute	1831	5 183
Plédran	1848	9 342
Pleguien	1839	4 253
Plehedel	1833	3 468

COMMUNES	DATE DU CADASTRE	NOMBRE DE PARCELLES
50 Plelo	1837	11 240
Plerin	1848	9 943
Plerneuf	1838	2 340
Plestin	1849	11 240
Pleubian	1829	6 868
55 Pleumeur-Bodou	1824	7 570
Pleumeur-Gautier	1829	4 909
Plouagat	1828	6 753
Plouaret	1835	8 000
Ploubazlanec	1832	5 400
60 Plouezec	1832	9 712
Ploufragan	1847	5 336
Plougrescant	1835	4 590
Plouha	1833	11 312
Plouisy	1825	5 418
65 Ploulech	1828	2 545
Ploumagoar	1825	5 868
Ploumilliau	1849	8 857
Plounevez-Moedec	1835	10 126
70 Plounez	1832	3 562
Plourhan	1824	4 545
Plourivo	1832	6 315
Plouvara	1838	5 356
Plouzelambre	1849	2 372
75 Pludual	1833	2 766
Plufur	1849	5 041
Pluzunet	1835	6 004
Pommerit-le-Vicomte	1838	7 029
Pontrieux	1833	588
80 Pordic	1848	8 931
Quemper-Guezennec	1832	5 857
Quintin	1817	1 570
Saint-Agathon	1825	2 643
Saint-Brieuc	1816	5 515
85 Saint-Clet	1833	3 171

COMMUNES	DATE DU CADASTRE	NOMBRE DE PARCELLES
Saint-Donan	1848	6 505
Saint-Fiacre	1828	1 394
Saint-Gildas	1831	2 520
Saint-Gilles-les-Bois	1833	2 337
90 Saint-Jean-Kerdaniel	1829	2 050
Saint-Laurent	1850	2 215
Saint-Michel-en-Grève	1849	1 213
Saint-Pever	1829	1 805
Saint-Quay-Perros	1824	1 230
95 Saint-Quay-Portrieux	1824	2 741
Senven-Lehart	1840	3 245
Servel	1828	4 238
Tonquedec	1835	4 957
Trébeurden	1824	5 000
100 Trédarzec	1829	2 996
Trédrez	1850	3 025
Tréduder	1849	1 416
Trégastel	1824	3 123
Tréglamus	1841	4 389
105 Trégomeur	1838	3 098
Trégonneau	1850	1 723
Trégrom	1835	4 676
Tréguidel	1839	2 110
Trélevern	1824	2 312
110 Trémel	1849	2 987
Trémeloir	1838	1 365
Trémeven	1841	1 527
Trémuson	1848	1 952
Tressignaux	1839	2 239
115 Tréveneuc	1824	2 103
Tréverec	1839	1 300
Trévou-Tréguignec	1824	2 099
Vieux-Marché	1835	7 168
Yffiniac	1848	4 050
120 Yvias	1832	3 314

*
**

Quelle peut être l'utilité de ce répertoire ? Nous répondons d'abord qu'il serait prématuré de vouloir tirer dès maintenant des conclusions solides d'une enquête qui est encore à ses débuts. C'est le cas de répéter l'adage : il faut souvent des années d'analyse avant de risquer une heure de synthèse.

Dès ses premières recherches J. Loth écrivait : « L'interprétation des mots du cadastre est hérissée de difficultés. Une étude minutieuse sur les lieux mêmes serait nécessaire. L'orthographe est des plus fantaisiste et de plus, souvent, l'imagination du scribe lui joue plus d'un mauvais tour. Il m'est arrivé de lire à un propriétaire le nom de ses champs : il n'en a reconnu presque aucun (2). » Même dans les cadastres de la zone francisée les erreurs sont fréquentes, par fausse perception, cacographie, confusion. En voici un exemple : dans les environs de Saint-Brieuc, à Plerin et aux alentours, le mot *hébergement* ou *herbergement* devient *les bergemons*, *le bregement*, *rebregement*, *ebregement*, *bregement*, *le hel belle jument* (en Plouvara), *l'erbe jument* (en Saint-Donan). Dans la zone de langue bretonne les cadastres ont été souvent rédigés par des agents qui ne connaissaient pas la langue du pays. Ils ont écrit « en petit nègre » les sons qu'ils entendaient prononcer sans en percevoir le sens. Les exemples sont innombrables ; ainsi *parc ouellan* doit être lu *parcou huellan* ; *le Puce* est le travestissement de *ar puns*, etc. etc.

Dans une étude intitulée *Une enquête toponymique en Bretagne cellique* (3), M. le Professeur Falc'hun a montré les difficultés que présente l'interprétation correcte de ces noms de parcelles et aussi les renseignements nombreux et variés que contient un répertoire de cette micro-toponymie. Nous renvoyons le lecteur à cette étude et nous nous bornerons à y ajouter quelques observations et suggestions.

(2) *Annales de Bretagne*, XVI, 1900-1901, p. 142.(3) Dans la revue *Onomastica* (revue internationale de toponymie et d'anthroponymie), II, 1948, p. 161-173.

Certains mots apparaissent dans des secteurs limités et semblent inconnus ailleurs. En les reportant sur une carte on pourrait enrichir de nouvelles cartes l'ALBB du doyen P. Le Roux.

A l'entrée du golfe du Morbihan un petit bourg est connu sous le nom de Port-Navalo. Les guides à l'usage des touristes expliquent ce nom par le latin *portus navalis*. Mais n'est-ce pas un pleonasse ou une tautologie ? Or très nombreux sont les toponymes qui pourraient bien aiguiller vers une tout autre étymologie : *parc navalen*, *mes an navalen* (Pleubian, etc.), *pors en navalen* (Lezardrieux), *parc* et *coat navaleau* (Saint-Michel-en-Grève), *parc avalo*, *parc an avalou* (Ploulech), *knavalon* et *knavalen* (Plestin), *knavalot* (Pluzunet), *loguel navalo* (Cavan), *an navalot* (Plehedel), *parc navalo* (Tregrom), *parc navalot* (Pederneec), *liors navalo* (Tremel), *ty garden navalo* (Pleubian), etc. etc.

Dans la commune de Plouha, la chapelle *Itron Varia an Isquit* est bien connue par les fresques de la *Danse macabre* qui ornent la nef. Le sens du mot *isquit* n'est pas clair et diverses explications ont été proposées. Or ce mot apparaît fréquemment dans les cadastres : *parc an isquit* (Pleumeur-Gautier), *khuet lisquit*, *loguel an isquit*, *an isquit*, *ty an isquit* (Pleubian et Kerbors), *prat bian nisquit*, *prat* et *parc en isquit* (Plougrescant), *isquit bihan* et *bras*, *prat* et *pradenno an isquit* (Pleumeur-Bodou), *lannec* et *prat an isquit*, *issue an osquit* (Perros-Guirec), *an isquip*, *praden an isquip* (Plouaret), *lisquit* (Tonquedec), *ros an isquit* (Vieux-Marché), *prat ar parc nisquit* (Pluzunet), *liors niscouite* (Kerity), *liors an isquit* (Ploubazlanec), etc. Une enquête sur place révélerait peut-être le sens de ce mot.

Le nom de la ville de Brest a été étudié par M. P. Quentel dans la *Revue internationale d'Onomastique*, XIV, 1962, p. 88-92 ; aux attestations citées par l'auteur les fiches permettent d'ajouter les suivantes : *parc brest* en Le Merzer, *goas ar brest* en Plehedel, *brestec* en Plouezec, *liors bresto* en Pleumeur-Gautier, *issue brestan* en Lanmolez, et peut-être d'autres qui ont pu nous échapper.

Le mot *lia* a été étudié récemment par M. F. Gourvil dans la revue *Ogam*, VII, 1955, p. 223-4, puis par M. C. Guyonvare'h dans *Ogam*, XIV, 1962, p. 474-6, et par L. Fleuriol, *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*, Paris, Klincksieck, 1964, p. 242. Ce mot apparaît assez fréquemment dans nos cadastres ; en voici un relevé qui ne prétend pas être complet : *parc lia*, *al lia*, *loguel lian* (Pleubian), *parc al liaou*, *loguel al lia*, *loguel toullia* (Pleumeur-Gautier), *parc ar lia*, *dour meur ar lia*, *lia bihan*, *lia bras*, *parc lia bras*, *tachen ar liao*, *parc ar liao* (Pleumeur-Bodou), *crech ar lia*, *creyen ar lia*, *parc ar lia* (Tregastel), *lya bian*, *lya bras* (Perros-Guirec), *parc lia* (Trelevern, Servel), *parcou lia*, *crech allia* (Servel), *ar lia*, *parc ar lia*, *prat ar lia*, *tachen lia* (Trebeurden), *parc ar liabont* (Ploumilliau). Ce dernier mot désigne peut-être un pont d'origine très ancienne ?

P. Trepos, en 1954 et 1955, a attiré l'attention sur les confusions produites par l'homophonie du mot *san*, *sant* = vallée, vallon, et du mot *sant* = saint (4). Voici quelques cas où l'examen sur place pourrait justifier, ou non, le sens de vallée, vallon : *parc ar sant* (Lezardrieux, Kerbors, Perros-Guirec, Plouaret, Vieux-Marché, Pleubian, Loc Envel, Pederneec), *parc sant* (Pluzunet, Tregrom), *parc zant* (Treglamus), *parc croas ar sant* (Trelevern), *prat ar sant* (Trebeurden, Vieux-Marché, Pluzunet), *prat sant min*, *lan sant coz* (Bégard), *coat ar zant* (Plounevez-Moedec), *douar an sant* (Loc Envel), *loguel* et *liors ar sant* (Pleumeur-Gautier), *loguel coat an zant*, *parc an zantie* (Pleubian, Louargat), *liors an sant* (Penvenan, Perros-Guirec, Tregrom, Pleubian), *liors traon ar zan* (Servel), *garen ar sant* (Pluzunet), *gouaram ar sant* (Louargat), *mes ar sant*, *rose an sant* (Perros-Guirec), *gra funtun er sant*, *lannec gra funtun er sant*, *treut er sant*, *treus er sant*, *liors er sant* (Plougrescant), *san trestel* (Trevou-Treguignec), *ar santo* (Lanvellec), *prat* et *parc santo* (Bégard), *santello* (Plestin), *liors santelo* (Pommerit).

(4) Sur ce sujet voir *Ogam*, VII, 1955, p. 173-182.

Certains toponymes semblent conserver le souvenir de traditions ou coutumes liturgiques disparues : *courtil* et *ty ar sacramant* (Tredarzec), *parc an zagramant*, *loguel an sacrement* (Pleubian, Plougrescant, Cavan, Ploumilliau), *loguel an ofern veuré* (Tredarzec), *coat ar bara biniquet* (Louannec), *parc bara beniquet* (Plougrescant, Pleumeur-Bodou, Plestin, Plouaret, Yvias), *parc bara beniet* (Penvenan, Treleven), *parc ar bara* (Ploumilliau), *parc biniquet* (Gurunhuel), *prad ar bara biniquet* (Pleumeur-Gautier, Tredarzec), *loguel bara biniquet* (Lanmodez, Lezardrieux, Plehedel, Lanloup), *poul beniquet* (Lezardrieux).

Nous pourrions énumérer encore beaucoup d'autres lignes de recherche. Ainsi *canabec*, *lin*, *goas*, *routoir* pourraient faire connaître en quelles régions le chanvre et le lin étaient cultivés dans le Trégor à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècles. De même *jardin aux mouches* et *liors* ou *jardin guenan* ou *ar guenanen* pour l'apiculture.

Folcoat apparaît plusieurs fois dans nos fiches. Dès lors, le sens donné à ce mot dans la légende de Salaun est-il recevable dans tous ces cas ?

Moguer, *moguerou*, *magoer* sont fréquents ; une enquête sur place serait nécessaire.

Les mots en *-lec'h*, *-lac'h*, tels que *marc'hallac'h*, *favalac'h*, *favelac'h*, *foenellac'h*, *lezlac'h*, *ouebiac'h*, *venellac'h*, *faoulac'h*, *stanglac'h*, *stanglec'h*, *goeslac'h*, *goaslec'h*, *leurlac'h*, *bizellac'h* mériteraient d'être recensés. *Mezellac'h*, en Ploulech, est-il une léproserie comme *ar gacouzerie* en Pleguien ?

Relever toutes les mentions de chapelles et tous les noms de Saints, avec leurs variantes, permettrait à l'hagiographie de préciser l'extension des cultes populaires locaux.

Le terme *hent coz* peut aider à reconstituer le tracé d'anciennes voies de communication.

Nous pourrions continuer longuement à interroger ce répertoire de noms de parcelles. Les quelques exemples ci-dessus suffisent, pensons-nous, à montrer que les cadastres contiennent de nombreux renseignements enfouis dans les registres un peu à la manière des fossiles enfouis dans

les couches géologiques. Le dépouillement méthodique de ces registres, conçu par un linguiste et phonéticien, pourra donner des résultats précis et sûrs non seulement dans le domaine de la linguistique, mais aussi dans le domaine des sciences auxiliaires de l'histoire.

Saint-Brieuc, juin 1966.

LES SEPT SAINTS DORMANTS D'EPHÈSE

« N'en deus plaç voar an
douar pa deuer da bedin
Ne el an Otrou-Doue donet
d'hon exocin ;
Mes certen eo gouscoude
penos en eus choaset
Plaço en particulier da
veàn henoret. »

GUERZ AR SEIZ SANT (1).

Près de Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), la chapelle du Stiffel, rebâtie en 1703, sur un dolmen, est dédiée aux Septs Saints dormants d'Ephèse. Ces Saints ne sont pas bretons d'origine, bien qu'honorés au Stiffel peut-être depuis 567 (2) ; mais, comme leur titre l'indique, ces Saints ont été martyrisés à Ephèse (3) au temps de l'empereur Dèce en 252. En effet, ils furent emmurés vivants dans une caverne où ils s'étaient cachés pour ne pas sacrifier aux idoles. A la suite d'un tremblement de terre, peut-être celui de 436, qui amena le Patriarche Proclus de Constantinople à introduire le petit Trisagion dans la liturgie (4), l'on trouva les sept jeunes gens endormis dans le Seigneur, ressuscités ; d'où leur nom de « dormants ».

(1) Strophe 49 :

« Il n'est pas de lieu sur terre, quand on y vient prier
où Dieu ne puisse agréer notre offrande.
Il est vrai, quand même, qu'il a choisi des lieux
au dessus des autres lieux, pour y être honoré. »

(2) D'après le Professeur Massignon, c'est la date de la christianisation du dolmen.

(3) L. Massignon — Les fouilles archéologiques d'Ephèse et leur importance religieuse. Le Caire, 1952, p. 5 à 9 : les sept dormants.

(4) Le Trisagion est une triple invocation adressée à Sainte Trinité comme chez les Grecs, ou au Christ comme chez les Latins ou les Coptes.

Ce n'est pas le but ici, de retracer la venue des Septs dormants en Bretagne, mais de mentionner le culte de ces sept saints dans le rite copte égyptien de l'Eglise d'Alexandrie. Honorés peut-être d'abord dans l'Eglise Grecque (5) et Syriacque, puis dans l'Eglise Latine (6), les Sept Saints dormants sont aussi fêtés dans l'Eglise Copte et mentionnés dans les livres liturgiques de cette Eglise. Actuellement, leur fête est fixée au 20 Misra (7) et d'après d'anciens documents, il y a une seconde fête le 24 Barmoudah (8).

Pour citer les livres liturgiques de l'Eglise Copte, voici d'abord ce que rapporte le Synaxaire (9) à propos de ces Septs Saints, à la date du 20 Misra. Mais auparavant, il faut remarquer, et ce sera le cas plus particulièrement dans le récit des Septs dormants, que les compilateurs du Synaxaire ont souvent résumé inattentivement et trop à la hâte les diverses données de l'histoire ou de la tradition, ce qui donne parfois au récit de la vie du Saint ou du Martyr un aspect fragmentaire. Ainsi pour les Sept Saints, le Synaxaire, en usage de nos jours dans l'Eglise Copte, ne donne qu'un fragment de l'histoire des Sept Saints dormants d'Ephèse.

Voici donc la traduction du texte du Synaxaire Copte (10) :

« En ce jour de l'année du Seigneur 252 furent martyri-

5. Fête le 4 août et le 22 octobre d'après le « Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanæ », et les livres liturgiques grecs.

(6) Fête le 27 juillet en Bretagne, et le Pardon au Stiffel est le dimanche qui suit le 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine. Grégoire de Tours (+ 597) donna une traduction latine de la légende syriacque des Sept dormants.

(7) Dans l'Eglise Copte l'année est divisée en 12 mois de 30 jours complétés par un 13^e mois de 5 à 6 jours ; Misra est le nom du 12^e mois de ces mois, et le 20 Misra correspond au 13 août du calendrier Julien et environ au 26 août du calendrier Grégorien.

(8) 8^e mois de l'année copte ; le 24 Barmoudah correspond au 19 avril du calendrier Julien et environ au 2 mai du calendrier Grégorien. Cette date est signalée dans un manuscrit de l'Institut Catholique de Paris et dans l'Evangélaire arabe OR 3382 du British Museum.

(9) Le Synaxaire est le récit, pour chaque jour de l'année, de la vie ou du martyre du Saint fêté. Il est lu à l'Eglise après l'Evangile, à l'office de l'encens du soir et du matin ou à la messe.

(10) Synaxaire Copte Orthodoxe, édition 1951, 2^e volume, p. 327.

sés les sept jeunes Saints d'Ephèse. Et voici leurs noms : Maximus, Malcus, Martinianus, Dyonisius, Jean, Sérapion et Constantin (11). C'étaient des soldats du roi Dèce (12), et ils furent désignés pour garder les finances royales. Or les adorateurs des idoles s'efforcèrent de leur nuire auprès du roi et ils (les Sept Saints) se réfugièrent dans une caverne de peur de faiblir et de nier le Seigneur Christ. Le roi l'apprit et ordonna de fermer sur eux la porte de la caverne. Et l'un des soldats (qui) croyait au Seigneur Christ grava leur histoire sur une plaque de cuivre qu'il laissa à l'intérieur de la caverne. Et ainsi ces Saints rendirent (à Dieu) leurs âmes pures. Et Dieu voulut les honorer comme ses serviteurs fidèles. Il révéla le lieu (de la caverne) à l'évêque de cette ville (Ephèse) qui s'y rendit, ouvrit la porte, trouva les corps conservés et vit sur la plaque de cuivre (13) ; ils étaient restés là environ 200 ans (14). C'était au temps du roi Théodose le Petit (15). De même l'on sut qu'ils étaient du temps de Dèce, grâce à quelques pièces de monnaies, à l'effigie du roi, que l'on trouva avec eux.

Que leurs prières soient avec nous et gloire au Seigneur toujours. Amen (16). »

Une autre source copte pour l'histoire des Septs Saints dormants d'Ephèse, c'est le fragment d'un manuscrit de « La vie des Saints Martyrs », copié en l'an 1081 des Mar-

11. Les sept noms de la tradition copte sont identiques au texte breton de la « Guerz ar Seiz Sant ». Le texte breton donne ces noms : Maximian, Marc ou Malc, Martinian, Denes, Jan, Seraffon, Constantin.

12. Dèce, empereur de Rome (250-253).

(13) La gwerz bretonne signale aussi cette plaque de cuivre.

(14) La gwerz dit : 17 et 8 fois 20 ans, selon le vieux comput celtique par vingtaines, ce qui fait 177 ans ; alors que de 252, année du martyre, à 436, année du tremblement de terre, il y a 184 ans.

(15) Théodose II (408-450).

(16) D'après l'Horologion grec, à la fête du 22 octobre, p. 213, les Sept Saints seraient restés dans la caverne 184 ans et après leur résurrection, que ne mentionne pas le Synaxaire Copte, ils vécurent jusqu'à l'an 434. L'on peut constater que les dates des différents documents sont difficiles à faire concorder.

(17) L'ère des martyrs commence en 284, date de la persécution de Dioclétien.

tyrs (1325 du Seigneur) (17) à la date du 20 Mirsa (18). Ce fragment nous donne la fin de l'histoire des Sept Saints dormants d'Ephèse.

Mais avant de donner le texte de ce manuscrit, et pour compléter le récit du Synaxaire copte cité précédemment, voici ce que nous raconte le Synaxaire traduit par Basset (19) :

Les sept jeunes gens étaient au service de l'empereur Dèce, préposés à la garde des trésors. Lorsque Dèce commença à persécuter les chrétiens, on lui dénonça les sept jeunes chrétiens, qui furent emprisonnés. Un jour l'empereur s'en alla et ordonna de laisser les sept jeunes gens en liberté provisoire pendant son absence. Alors les sept jeunes gens abandonnèrent leur métier militaire, pour ne pas sacrifier aux idoles et s'enfermèrent dans une grotte de la montagne. Chaque jour l'un d'eux allait à la ville pour acheter de quoi manger et prendre les nouvelles. Lorsque l'empereur rentra, de peur, les sept se murèrent dans la caverne. Un de leurs amis, sachant leur cachette, s'y rendit et trouva la caverne murée de l'intérieur ; il les crut morts ; il prit une tablette d'airain, y écrivit leur histoire avec un couteau, et la jeta par une fente dans la caverne où ils s'étaient endormis (20).

Dèce mourut, et il y eut beaucoup d'empereurs jusqu'à l'empereur Théodose. Or la 38^e année de son règne, des chrétiens se mirent à nier la résurrection. Le Seigneur pour leur en prouver l'existence, réveilla les Sept Saints. L'un d'eux (21) alla à la ville pour acheter de quoi manger et prendre les nouvelles. D'abord la ville lui parut changée ; il vit des croix sur ses portes et sur ses murs et les gens juraient par le nom de Messie. Le Saint se renseigna : « N'est-ce pas Ephèse ? » — « Oui », lui fut-il répondu.

18. Graf n° 713. Manuscrit hist. 470.

« Recueil de vies de Saints Martyrs », p. 270, § 16 : Histoire des Sept Jeunes Gens d'Ephèse, le 20 misra, ff. 287 à 288.

(19) Le Synaxaire arabe-jacobite de René Basset, *Patrologia Orientalis*, t. I, 1923, p. 736.

(20) Le Synaxaire de Basset dit qu'ils dormirent 372 ans.

(21) Maximos (d'après le manuscrit Graf n° 713, cité).

Il remit son argent à un marchand, mais ce n'était plus la monnaie de l'époque, le marchand le traita en voleur et la foule le traîna par la ville. Alors la nouvelle de l'événement parvint jusqu'à l'évêque Théodose (22) qui interrogea le Saint ; celui-ci raconta son histoire (23).

Le fragment du manuscrit commence ici par la fin d'un dialogue où le Saint vient d'apprendre que Dèce est mort : « Nous avons entendu dire qu'autrefois Dèce était un roi impie et que depuis longtemps il est mort. » Lorsque le Saint eut entendu cela, il se proterna longtemps le visage contre terre et dit : « Venez avec moi à notre caverne où nous sommes sept frères cachés car nous avons eu peur de Dèce, le roi. Et donnez-moi, maintenant, avec cette drachme, du pain pour mes compagnons. L'évêque (24) et le gouverneur de la ville furent étonnés en entendant cela ; ils louèrent Dieu et déclarèrent : « Aujourd'hui, nous voyons une merveille. » Puis, en compagnie des prêtres et des chefs de la ville, ils allèrent avec le jeune Maximos vers la montagne et ils entrèrent dans la caverne. Comme Maximos commençait à raconter à ses compagnons ce qui lui était arrivé, l'évêque entra et vit la plaque de cuivre à côté des sept jeunes gens ; il la montra au gouverneur qui se retourna et vit aussi cette plaque de cuivre où était gravée leur vie. Alors ils magnifièrent Dieu et le louèrent parce qu'il ne laisse pas ses élus tomber en corruption, et tous les deux se prosternèrent devant les jeunes gens, dont la durée du sommeil avait été de 372 ans (25). Puis, les Saints commencèrent à raconter leur vie à l'évêque, depuis leur naissance jusqu'à maintenant. L'évêque et le gouverneur écrivirent au roi pour lui faire savoir ce qui était arrivé à ces sept jeunes gens (et dans leur affaire il y a la pureté) (26). Dieu qui a ordonné la Résurrection, ressuscitera les justes et les pécheurs. Et celui qui aime Dieu,

(22) Le Synaxaire de Basset ajoute : « et à l'empereur Théodose ».

(23) Ce même Synaxaire résume brièvement la fin de l'histoire.

(24) Anba Théodore, cité au Synaxaire de Basset.

(25) Cette durée, que l'on trouve aussi au Synaxaire de Basset, ne concorde pas avec les dates citées plus haut.

(26) *Sic* dans le texte.

Théodose (27) lorsqu'il lut la lettre du gouverneur et de l'évêque, remercia Dieu de ne pas l'avoir laissé dans l'erreur et de lui avoir ravivé sa foi en la résurrection et la rétribution de toutes les créatures. Le roi partit, avec ses soldats, de Constantinople vers Ephèse. Là il gravit la montagne, entra dans la caverne et trouva les Saints dont les visages étaient brillants comme le soleil. L'évêque, le gouverneur et tout le peuple de la ville étaient assis avec les Saints. Le roi demanda leur bénédiction et s'assit aussi pour écouter leur histoire depuis le commencement jusqu'à la fin. Il fut étonné et glorifia Dieu. On lui montra la plaque de cuivre et le sac de drachmes. Alors tout le monde cria : « Nous croyons en la Résurrection et en la rétribution de toutes les créatures. » Puis les Saints s'adressèrent au roi : « Que Dieu protège ton royaume des guerres et des révolutions, et qu'une grande paix soit dans tes jours. S'il n'y avait pas eut un manque de foi en la résurrection, Dieu ne nous aurait pas ressuscité alors que nous étions morts depuis 372 ans, depuis le temps de Dèce, le roi impie, jusqu'à tes jours ô heureux roi Théodose. Et Dieu de même qui nous a ressuscité, ainsi il ressuscitera toutes les créatures au jour du jugement. » Et lorsque les Saints eurent dit cela, ils moururent une autre fois, remettant leur âme entre les mains de Dieu, le 20 du mois de Misra. Le roi, avec toute la foule, pleura et souffrit de leur perte tout en se réjouissant de ce que Dieu avait fait pour eux afin de leur prouver la résurrection. Le roi ordonna de faire aux Saints sept sarcophages d'or rouge. Leurs corps furent déposés dans ces sarcophages après avoir été revêtus de robes royales de soie et de brocart. On les laissa dans la caverne et chacun rentra chez soi.

La nuit suivante les sept Saints apparurent au roi avec leurs robes de lumière et le roi ne put pas les regarder à cause de la force du rayon venant de leur visage (28). Il se prosterna devant eux et dit : « Heureux êtes-vous, ô

(27) L'empereur de Constantinople.

(28) Les Synaxaires coptes, celui de Basset et celui de 1951, ne mentionnent pas cette apparition.

Seigneurs, qui avez mérité cette grande grâce. » Les Saints lui dirent : « Ecoute, ô roi, ce n'était pas un devoir et nous n'aimons pas ce que tu as fait à nos corps, parce que Dieu n'a pas créé l'homme d'or et d'argent, mais de terre, de poussière et de boue. Passe demain (à la caverne) et retire nos corps des sarcophages d'or et des robes de soie, et laisse les dans la terre dont nous avons été tirés, et où nous retournerons en poussière jusqu'au jour où Dieu nous appellera et nous ressuscitera (à nouveau) avec toutes les créatures au jour du jugement. Crois, ô roi, et que ta foi s'appuie sur ce que nous venons de te dire : la résurrection est pour les justes et les pécheurs. Heureux celui qui se souviendra du jour de la venue du Fils de Dieu au jour du jugement du monde. » Après cela les Sept Saints bénirent le roi et s'en allèrent. Le roi se leva, ébloui par cette vue et exécuta ce que les Saints lui avaient ordonné. Il laissa leurs corps dans la terre, à l'intérieur de la caverne et il en scella l'entrée avec le sceau de son royaume. Il célébra leur mémoire et fit un grand festin pour les pauvres et les délaissés. En ce même jour (29) l'Eglise célèbre leur fête. On leur construisit une grande église dans la ville d'Ephèse et le Seigneur y fit des miracles en grand nombre.

Demandons au Seigneur, par leur intercession, de nous pardonner nos péchés, de nous remettre nos crimes, et de nous aider à bien agir pour rester fidèles et être dignes d'entendre sa voix : « Venez, ô bénis de mon Père, hériter du Royaume qui vous a été promis depuis la création du monde (30). »

Par l'intercession de Notre Dame, la mère de Dieu, la Sainte Vierge Sainte Marie (31), de tous les martyrs, de tous les Saints, et de tous ceux dont le Seigneur a été satisfait, depuis la Génération d'Adam, maintenant et toujours et jusque dans les siècles des siècles. Amen (32). »

(29) 20 misra.

(30) Mathieu, 25/34.

(31) Dans le texte « Martha-Marie », titre de la Vierge Marie (Maha Mah'iam) ; titre d'origine syrienne.

(32) Fin du manuscrit cité à la note 18.

Le culte des Sept Saints dormants d'Ephèse, commun à la Bretagne et à l'Orient chrétien, montre que la tradition de l'Eglise de Bretagne prend ses sources dans la plus haute antiquité chrétienne dont elle a su se préserver, en partie, d'une rupture. Il reste à souhaiter que de nombreux points de contacts d'une tradition commune, entre la Bretagne et les Eglises d'Orient, soient mis à jour.

Facous, Egypte, R.A.U.

La classification des modes des mélodies populaires bretonnes

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

On sait que l'une des caractéristiques de la musique populaire bretonne est l'emploi fréquent, à côté des modes majeur et mineur modernes, de plusieurs autres modes dits « diatoniques ». Notre folklore musical n'a pas, à vrai dire, le privilège exclusif de l'emploi de ces modes que l'on rencontre dans la musique populaire de la plupart des pays d'Europe. Mais les Bretons en ont fait un bien plus fréquent usage que beaucoup d'autres peuples, et, surtout, ils en ont tiré un si excellent parti que la haute valeur esthétique de nos mélodies est universellement appréciée.

On écrit communément que la musique « savante » ignore les modes autres que le majeur et le mineur. Cela n'a pas toujours été vrai dans le passé, et cela ne l'est plus du tout aujourd'hui. Les compositeurs de la Renaissance étaient restés sous l'influence des modes du plain-chant ecclésiastique. Et ce n'est guère qu'au XVIII^e siècle et dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle que le majeur et le mineur moderne ont régné à peu près exclusivement, sauf dans le chant d'Eglise. Encore Jean-Sébastien Bach dans ses chorals reste quelquefois fidèle aux vieux modes. Plus près de nous, Beethoven dans son Quinzième Quatuor à cordes, Berlioz dans l'Enfance du Christ, et d'autres encore les utilisent exceptionnellement. A partir de 1870 environ, les études sur la musique grecque ancienne, ainsi que les recherches folkloriques remettent en honneur ces modes injustement oubliés ; et au XX^e siècle, les compositeurs en ont fait et en font un usage fréquent. Le savant musicologue Koechlin, dans ses études sur l'harmonie moderne, leur a fait une large place.

Cependant il reste une sorte de domaine réservé, une sorte de chasse gardée au profit du majeur et du mineur : nous voulons parler des solfèges et des traités d'harmonie à l'usage des écoles et des conservatoires de musique (sauf ceux destinés à l'étude de l'orgue ou du chant grégorien). En principe, on n'étudie que le majeur, le mineur sous ses trois formes (1), et la gamme chromatique. L'une des raisons de l'exclusion des modes anciens dans les ouvrages d'enseignement est certainement la complexité des problèmes que posent leur nomenclature et leur classification sur lesquelles les musicologues ne sont pas d'accord.

Il convient, d'abord, de préciser ici ce que l'on entend par le mode d'un morceau par opposition à sa tonalité (2). Ce qui caractérise le ton d'un air, c'est la hauteur de la note fondamentale à partir de laquelle on construit la gamme des sons qu'il emploie. Ce qui constitue, au contraire, le mode c'est la position respective des tons et demi-tons ou autres intervalles existant entre les divers degrés de sa gamme.

Ainsi celle d'ut majeur (do, ré, mi, fa, sol, la, si, do) présente successivement deux intervalles d'un ton, un intervalle de demi-ton, trois d'un ton, et un d'un demi-ton ; c'est cette série d'intervalles qui constitue le mode majeur.

Prenons maintenant la gamme de ré majeur avec ses deux dièses à la clef. Grâce à l'emploi de ces altérations, l'ordre des intervalles existant entre les diverses notes de cette gamme reste identique à celui qui existe dans la

(1) La gamme mineure se présente sous trois formes : mineur ancien sans altération du 7^e degré (ex. la si do ré mi fa sol la) ; mineur moderne harmonique ayant le 7^e degré haussé d'un demi-ton (ex. sol dièse dans la gamme de la mineur) et le mineur moderne mélodique ayant les 6^e et 7^e degrés haussés d'un demi-ton dans la gamme ascendante (pour éviter l'intervalle d'un ton et demi) et ayant les mêmes degrés non altérés dans la gamme descendante (ex. la si do ré mi fa dièse sol dièse la ; la sol bécarré fa bécarré mi ré do si la). Notons que beaucoup d'airs en mineur n'utilisent pas le 7^e degré, si bien que l'on ignore si l'on est en mineur ancien ou moderne.

(2) Le terme ton est amphibologique. Il désigne tantôt l'intervalle de seconde majeure (ut ré par exemple) tantôt la hauteur du premier degré d'une gamme. Mieux vaudrait dans ce dernier cas parler de « tonalité ».

gamme d'ut majeur. On a passé du ton d'ut majeur à celui de ré majeur. Mais le mode est demeuré le même : on est toujours en majeur.

Prenons au contraire la gamme de la mineur moderne (la, si, do, ré, mi, fa, sol dièse, la). Elle nous offre successivement des intervalles d'un ton, d'un demi-ton, deux intervalles d'un ton, un d'un demi-ton, un d'un ton et demi (fa sol dièse) et un d'un demi-ton. Ici il n'y a pas eu seulement changement de tonalité. Il y a eu changement de mode. Et notons que l'on peut même changer de mode sans modifier le point de départ de la gamme ; c'est ce qui arrive par exemple lorsque l'on passe d'ut majeur en ut mineur.

L'histoire de la musique des différents peuples nous montre qu'à côté des modes majeur et mineur modernes il a existé et existe encore aujourd'hui un grand nombre d'autres modes : modes diatoniques dont les gammes présentent un mélange d'intervalles de tons et demi-tons ; modes chromatiques anciens ou orientaux ; gammes défectives de 5 ou 6 notes (gammes pentatonnes ou hexatonnes des mélodies des Hébrides) ; gammes par tons.

La musique populaire bretonne n'utilisant, sauf exception rarissime, que les modes diatoniques et le mode mineur (3) nous ne nous occuperons ici que de l'histoire et de la théorie des modes diatoniques.

I

HISTORIQUE

1^o) Les Grecs de l'Antiquité distinguaient dans leur musique trois genres : diatonique, chromatique et enharmonique.

(3) La gamme mineure moderne n'appartient pas tout à fait à la catégorie des modes diatoniques, à cause de l'intervalle d'un ton et demi du 6^e au 7^e degré altéré qui la rapproche du chromatique oriental. Mais il faut observer que dans les mélodies bretonnes on ne rencontre pour ainsi dire jamais cet intervalle, le 7^e degré précédant ou suivant la tonique ou le second ou le cinquième degré.

que. Longtemps mal connue et confondue avec les tons ecclésiastiques, elle a été, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'objet de savantes études de la part de compositeurs et musicologues de grande valeur : Gevaert, Westphal, Bourgault-Ducoudray, Maurice Emmanuel, etc. Et une théorie des modes grecs a été élaborée.

Pour nous en tenir aux anciens modes diatoniques grecs qui, seuls, nous intéressent ici, nous dirons que, d'après cette théorie, les Grecs construisaient des échelles modales à partir de chacune des notes correspondant à nos notes dites « naturelles » (non affectées d'un dièse ou d'un bémol, ou, si l'on veut, correspondant à celles des touches blanches du piano). Ces échelles étaient, au rebours de nos gammes modernes, *descendantes*. On obtenait ainsi 7 modes :

dorien (gamme de mi), *phrygien* (gamme de ré), *lydien* (gamme de do), *mixolydien* (gamme de si), *hypodorien* (gamme de la), *hypophrygien* (gamme de sol) et *hypolydien* (gamme de fa), toutes ces gammes étant, répétons-le, constituées uniquement par les notes « naturelles ».

Les quatre premiers modes sont divisés en quinte supérieure et quarte inférieure par une note qui leur sert en quelque sorte de pivot. Exemple : mode dorien : *mi*, ré, do, si, *la*, sol, fa, *mi* (4). C'est ce que l'on appelle la division *arithmétique*, les trois derniers sont divisés en quinte inférieure et quarte supérieure. Exemple : mode hypodorien : *la*, sol, fa, *mi*, ré, do, si, *la* (5). C'est ce que l'on appelle la division *harmonique*. Les Grecs semblent, d'ailleurs, avoir connu un autre mode de *mi*, basé, lui, sur la division harmonique (*mi*, ré, do, *si*, la, sol, fa, *mi*) — seconde forme du dorien — et un mode de *la* à division arithmétique (*la*, sol, fa, *mi*, ré, do, si, *la*) — dit mode *locrien*.

On remarquera sur cette liste l'absence du mode majeur

(4) Ce qui correspond à la gamme montante : mi fa sol la si do ré mi.

(5) Ce qui correspond à la gamme ascendante : la si do ré mi fa sol la.

moderne d'ut à division harmonique (do, sol, do) qu'il ne faut pas confondre avec le lydien (do, fa, do) à division arithmétique. Cependant, comme une des notes employées par les Grecs, le *si* était variable et pouvait correspondre soit à notre si naturel, soit à notre si bémol, l'emploi de cette dernière note bémolisée donnait à la gamme hypolydienne (fa, do, fa) l'échelle de notre gamme majeure de fa.

Cette théorie classique des modes grecs est aujourd'hui combattue par certains théoriciens, notamment par M. Jacques Chailley dans son article « Modes » du *Larousse de la Musique*. Nous n'avons pas la possibilité d'entrer ici dans la discussion de ce nouveau point de vue qui n'est pas encore universellement adopté, et nous nous contentons d'énoncer la théorie communément admise jusqu'ici.

2° *Le chant grégorien* du Moyen Age utilisait 8 tons ecclésiastiques, qui étaient en réalité plutôt des modes ; des théoriciens de l'époque les assimilèrent aux modes grecs anciens suivant une nomenclature complètement erronée.

Chaque « ton » ecclésiastique correspondait à une certaine étendue (*ambitus*) de la mélodie, c'est-à-dire aux hauteurs limites entre lesquelles celle-ci pouvait se mouvoir (elle pouvait, d'ailleurs, exceptionnellement dépasser ces limites d'un degré). Chaque ton avait sa *finale* (note terminale de la mélodie) et sa *dominante*, terme qu'il ne faut pas prendre au sens moderne du mot, car il désignait simplement la note sur laquelle s'exécutait la « teneur » (6) des psaumes chantés dans le ton en question.

Quatre « tons » étaient dits *authentiques*.

le premier, dit dorien : ré, mi, fa, sol, *la*, si, do, ré.

le troisième, dit phrygien : mi, fa, sol, la, si, *do*, ré, mi.

le cinquième, dit lydien : fa, sol, la, si, *do*, ré, mi, fa.

le septième, dit mixolydien : sol, la, si, do, ré, mi, fa, sol.

La dominante se trouvait, sauf dans le troisième ton, placée à la quinte de la finale.

(6) Note sur laquelle se chante la plus grande partie du verset.

Il est à noter que le *si* pouvant être abaissé d'un demi-ton, le 5° mode devenait dans ce cas analogue à une gamme de *fa* majeur, et le 1^{er} mode semblable à une gamme de *ré* mineur ancien (sans altération du 7° degré).

Quatre autres tons, dits « *plagaux* » avaient la même finale que le mode authentique portant le numéro immédiatement inférieur, mais l'*ambitus* descendait une quarte plus bas.

2° ton dit hypodorien : *la, si, do, ré, mi, fa, sol, la.*

4° ton dit hypophrygien : *si, do, ré, mi, fa, sol, la, si.*

6° ton dit hypolydien : *do, ré, mi, fa, sol, la, si, do.*

8° ton dit hypomixolydien : *ré, mi, fa, sol, la, si, do, ré.*

La dominante était, on le voit, tantôt à la tierce, tantôt à la quarte supérieure de la finale.

3° Du xvi^e au xviii^e siècle on assimile assez arbitrairement les modes ecclésiastiques à certains tons majeurs et mineurs, et déjà, dès le xii^e ou xiii^e siècle, on altérait au moyen d'un dièse les notes *fa, sol* ou *do*, lorsque c'était nécessaire pour obtenir que le 7° degré joue le rôle de « sensible », placée à un demi-ton au-dessous de la tonique. Ainsi *Jean-Jacques Rousseau*, dans son *Dictionnaire de Musique* (1767), donne la terminologie suivante des « tons » ecclésiastiques, dont certains, on le remarquera, ont été transposés pour les commodités de la tessiture vocale des chantres.

1° ton : *ré* mineur ; 2° ton : *sol* mineur ; 3° ton : *la* mineur ou *sol* ; 4° ton : *la* mineur finissant sur la dominante ; 5° ton : *ut* majeur ou *ré* ; 6° ton : *fa* majeur ; 7° ton : *ré* majeur ; 8° ton : *sol* majeur faisant sentir le ton d'*ut*.

4° Les anciens modes non altérés se conservaient dans les chansons populaires, en particulier en Basse-Bretagne. Mais nos chansons ne furent l'objet de recherches sérieuses qu'au xix^e siècle, et seulement à partir de l'apparition de la première édition du *Barzaz-Breiz* (1839). On fut frappé tout de suite de l'allure très particulière de certaines de ces mélodies que l'on ne pouvait pas faire cadrer avec le

système modal (majeur ou mineur) alors en honneur. A tel point que Mrs Taylor, qui harmonisa un certain nombre d'airs du *Barzaz-Breiz*, dans la traduction anglaise qu'en fit son mari Tom Taylor (*Ballads and Songs of Brittany*, 1865), déclarait impossible l'harmonisation de certaines de ces mélodies (7). Remarquons, en passant, que ce caractère de plusieurs des airs du *Barzaz-Breiz* est un argument non négligeable en faveur de leur authenticité — dont le problème est indépendant de celui des paroles.

5° C'est dans la seconde moitié du xix^e siècle que l'étude des modes anciens devint l'objet de savants travaux dus à Westphal, Gevaert, Bourgault-Ducoudray, Maurice Emmanuel.

C'est Bourgault-Ducoudray (1840-1910), compositeur et musicologue, né à Nantes, professeur d'Histoire de la Musique au Conservatoire de Paris, qui, le premier, dans la Préface de ses *Trente Mélodies populaires de Basse-Bretagne* (1885), indiqua de façon précise les caractères modaux des mélodies bretonnes ; et les compara aux anciens modes grecs, qu'il avait spécialement étudiés lors d'une mission en Grèce et en Turquie. (Cf. la préface de ses *Trente Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, 1876).

Bourgault-Ducoudray signalait dans la musique folklorique bretonne la présence, à côté du majeur et du mineur moderne, des modes suivants : *hypodorien* (gamme de *la* mineur sans altération du *sol*) ; *hypophrygien* (gamme de *sol* majeur avec *fa* naturel) ; *hypolydien* (gamme de *fa* majeur avec *si* naturel) ; *dorien* (gamme de *mi* sans dièse ni bémol) ; *phrygien* (même gamme que l'*hypophrygien*, mais avec terminaison sur la dominante) ; et enfin le 1^{er} mode du plain-chant (gamme de *ré* mineur avec *si* bémol et *do* naturel).

(7) « Some of them (as noted by M. de La Villemarqué) are so irregular, both in rhythm and diatonic progression, that it is difficult to harmonize them without alteration. Among the most unmanageable are « The Crusader's Wife », « The Falcon » and the « Nightingale » the music of which I have in consequence omitted. »

II

LA CLASSIFICATION DES MODES DE LA MUSIQUE BRETONNE

D'APRÈS MAURICE DUHAMEL

Le compositeur et musicologue *Maurice Bourgeaux*, dit *Maurice Duhamel*, né à Rennes en 1884 et décédé dans cette ville en 1940, publia en 1913 un très important recueil de chansons populaires bretonnes sous le titre : « *Musiques bretonnes* ». Il contenait les airs des *Gwerziou* et *Soniou* de *Luzel* dont ce dernier avait omis de noter la musique ; plusieurs avaient été enregistrés sur des rouleaux de phonographes en 1900 par le célèbre grammairien *François Vallée* (1860-1949), lequel avait eu la chance de retrouver la principale des chanteuses de Luzel, *Marguerite Philippe*, de Pluzenet. Un grand nombre d'autres avaient été recueillis dans les campagnes de Basse-Bretagne par Duhamel lui-même et par quelques autres chercheurs. Avant de publier cette abondante moisson (214 *gwerziou* et 218 *soniou*), Maurice Duhamel fit paraître en 1911 une brochure intitulée : « Les Quinze Modes de la Musique bretonne », dans laquelle, avec les matériaux recueillis, il établissait une théorie complète du système modal breton, qu'il assimilait à celui des modes diatoniques de la Grèce ancienne, comme l'avait déjà fait *Bourgault-Ducoudray*.

Il divisait les modes bretons en trois catégories, suivant qu'ils étaient basés sur la tonique, ou la dominante ou encore la médiane. Et il présentait deux tableaux de ces modes, l'un d'après la tonique réelle, l'autre d'après la finale mélodique.

A) Classification d'après la tonique réelle. Modes commençant par

TONIQUES	LA TONIQUE	LA DOMINANTE	LA MÉDIANTE
ut (3 modes)	<i>majeur-tonique</i> ut ré mi fa sol la si ut	<i>majeur-domin.</i> sol la si do ré mi fa sol	<i>majeur-domin.</i> mi fa sol la si do ré mi
ré (2 modes)	<i>hypolocrien</i> ré mi fa sol la si do ré	<i>locrien</i> la si do ré mi fa sol la	
mi (néant) fa (3 modes)	<i>hypolydien</i> fa sol la si do ré mi fa	<i>lydien</i> do ré mi fa sol la si do	<i>syntonolydien</i> la si do ré mi fa sol la
sol (3 modes)	<i>hypophrygien</i> sol la si do ré mi fa sol	<i>phrygien</i> ré mi fa sol la si do ré	<i>mixolydien</i> si do ré mi fa sol la si
la (4 modes)	<i>hypodorien</i> la si do ré mi fa sol la	<i>dorien</i> mi fa sol la si do ré mi	
	<i>mineur-tonique</i> la si do ré mi fa sol dièse la	<i>mineur-domin.</i> mi fa dièse sol dièse la si do ré mi	

B) Classification d'après la finale mélodique

Finales :

- Ut : 2 modes : lydien, majeur-tonique
- Ré : 2 modes : phrygien, hypolocrien
- Mi : 3 modes : dorien, mineur-dominante, majeur-médiane.
- Fa : 1 mode : hypolydien,
- Sol : 2 modes : hypophrygien, majeur-dominante.
- La : 4 modes : hypodorien, locrien, syntonolydien, mineur-tonique.
- Si : 1 mode : mixolydien.

Les modes basés sur la dominante correspondent aux modes grecs soumis à la division arithmétique (quarte au grave, quinte à l'aigu) Duhamel considère le mixolydien.

non pas comme un mode basé sur une dominante (*si* dominante de *mi*), mais comme un mode basé sur une médiane (*si* médiane de *sol*). D'autre part, il substitue à l'appellation de premier mode du plain-chant celle d'*hypolocrien*, qui semble n'avoir pas été connue de l'Antiquité.

C) *Etude critique de la classification de Duhamel.*

Nous ferons d'abord des critiques de détail : On ne voit pas pourquoi Maurice Duhamel substitue à la conception classique du *mixolydien* mode basé sur la dominante *si* (tonique *mi*), la conception d'un mode basé sur une médiane (*si*, médiane de *sol*). Et l'unique exemple qu'il en a rencontré dans ses recherches folkloriques n'est pas suffisamment probant à cet égard. De même il n'était pas nécessaire de remplacer l'appellation du 1^{er} mode du plain-chant par celle d'*hypolocrien*, qui ne figure pas dans la nomenclature des modes grecs anciens. Enfin le mode *dorien* (gamme de *mi* sans accidents) n'est pas toujours, comme le pense Duhamel, un mode basé sur une dominante à division arithmétique (*mi la mi*) ; il existe une seconde variété de ce mode dans laquelle *mi* joue le rôle de tonique. Bourgault-Ducoudray, dans ses études sur la musique antique remarquait fort justement l'existence de ces deux formes du *dorien*. Et, de fait, l'air bien connu *Disons le Chapelet* est en *dorien* à division arithmétique, et le *Pardon de Saint-Fiacre*, du Barzaz est en *dorien* à division harmonique.

Il est également une critique d'ordre général que l'on peut adresser à la théorie de Duhamel : c'est l'*assimilation des modes de la musique bretonne aux anciens modes grecs*, qui est aujourd'hui contestée. Sans entrer plus avant dans la discussion du véritable caractère des modes grecs, disons seulement qu'il serait préférable de désigner les modes diatoniques en usage aujourd'hui par des termes clairs en eux-mêmes plutôt que par des noms tirés de la théorie musicale de l'Antiquité.

Mais toutes ces remarques sont des critiques de détail peu importantes, ou de simples questions d'appellations.

Plus sérieux est le reproche qui peut être adressé au prin-

cipe même de la classification de Maurice Duhamel. Il distingue des modes se terminant sur la tonique, la dominante ou la médiane. Or la finale d'une mélodie est loin d'avoir toujours l'importance qu'il lui donne dans la détermination du mode. Dans les traités les plus classiques de solfège, d'harmonie ou de composition, comme par exemple le *Traité de Composition d'Emile Durand*, paru en 1899, on trouve des exemples de cadences parfaites en majeur se terminant sur la dominante ou sur la médiane, au lieu de se terminer sur la tonique, sans que le caractère du mode en soit alléré.

C'est pourquoi, nous écarterions volontiers la catégorie des modes basés sur la médiane. Bourgault Ducoudray ne s'y était, d'ailleurs, pas trompé, et, en donnant dans ses *Trente Mélodies populaires de Basse-Bretagne* un spécimen de *syntono-lydien* (gamme de *fa* sans accidents se terminant sur le *la*) il y voyait une simple variété d'*hypolydien* (gamme de *fa* sans accident).

Pour les mélodies se terminant sur la dominante, la question est plus complexe. Si une mélodie se termine par la quinte supérieure au-dessus de la tonique, (par exemple sur un *sol* placé au-dessus de la tonique *ut*) il n'y a pas changement de mode. On est en présence de l'échelle modale *do sol do*, à division harmonique, de la gamme majeure ordinaire. Mais si, au contraire l'air se termine par la quarte au-dessous de la tonique (par exemple sur le *sol* placé au-dessous de la tonique *do*) il y a bien des chances que l'on se trouve en présence d'un mode distinct, basé sur la division arithmétique (quarte inférieure et quinte supérieure). Ainsi, dans l'exemple précité, le mode ayant comme notes pivots : *sol do sol* est nettement distinct à la fois du majeur-tonique *do sol do*, et de l'hypophrygien (*sol ré sol*). C'est le *majeur-dominante* ou si l'on veut le 8^e mode du plain-chant.

En réalité, on peut construire sur chacune des notes dites « naturelles » (sans dièses ni bémols) deux échelles modales diatoniques n'utilisant que les notes naturelles, l'une à

division harmonique (quinte au grave, quarte à l'aigu), l'autre à division arithmétique (quarte au grave, quinte à l'aigu). Il y a deux exceptions concernant le *fa* et le *si*. A partir de chacune de ces deux notes on ne peut, au moins dans la musique bretonne, construire qu'une seule échelle modale à cause de la *quinte diminuée si fa* et de la *quarte augmentée fa si* qui exclue les échelles *fa si* ou *fa si fa*.

Les modes de la seconde espèce (quarte au grave, quinte à l'aigu) ont d'ordinaire été considérés comme des modes basés sur une dominante. C'est la conception de Bourgault-Ducoudray, Duhamel, Koechlin, etc. La finale est considérée comme la dominante d'une tonique placée une quarte au-dessus. Dans la gamme précitée (*sol la si do ré mi fa sol*) *sol* est considéré comme la dominante et *do* comme la tonique. Faut-il, au contraire, considérer la finale comme la tonique et la note placée à la quarte supérieure comme la sous-dominante, qui jouerait là un rôle analogue à celui qu'elle joue dans les cadences plagales des traités d'harmonie dans lesquelles la basse conclut en allant de la sous-dominante à la tonique ? C'est un peu une querelle de mots.

Cependant nous inclinons à croire que ces modes de 2^e espèce sont en réalité des modes basés sur une dominante. C'est ce qu'indique l'harmonisation de nos chansons populaires. La terminaison de la mélodie sur le *sol* (dans le mode caractérisé par *sol do sol*) s'accomode mieux de l'accord parfait *do mi sol* dans lequel *sol* est la dominante que de l'accord parfait dans lequel le *sol* est tonique. Nous savons que l'on peut nous objecter qu'il est illogique de classer des lignes mélodiques d'après des conceptions polyphoniques qui se rattachent à une harmonisation nullement indispensable, et que d'aucuns jugent même plutôt nuisible en matière de chansons populaires. C'est pourquoi nous nous garderons d'être trop affirmatif, tout en manifestant notre préférence pour une conception qui a été celle de tous les grands musicologues qui se sont depuis

une centaine d'années occupés de la question, et que, même aujourd'hui tous ne rejettent pas.

Il est d'ailleurs à noter que la distinction est souvent difficile à faire entre deux échelles ayant le même point de départ et suivant, l'une la division harmonique, et l'autre la division arithmétique, par exemple entre l'hypodorien (la mi la) et le locrien (la ré la), car au cours d'un même air l'importance relative de la quarte ou de la quinte dans la mélodie peut varier, et l'on peut se trouver en présence de modulation (au sens propre de changement de mode) sans qu'aucune altération (dièse ou bémol) le signale.

En résumé nous pensons que la classification du grand musicologue et folkloriste que fut Maurice Duhamel reste valable dans l'ensemble sous quelques réserves. Nous préférons la seconde classification qu'il nous propose, celle établie d'après le premier degré de l'échelle modale (nous employons à dessein le terme de *premier degré* au lieu de celui de *finale mélodique* qui, nous l'avons vu, ne se confond pas toujours avec le premier degré). Cette seconde classification est plus commode pour l'enseignement. De plus, la référence aux modes grecs anciens ou aux modes ecclésiastiques, qui est, d'une part assez discutée aujourd'hui et qui, d'autre part, est assez difficile à retenir pour des élèves, pourrait être avantageusement remplacée, au moins dans les ouvrages élémentaires d'enseignement par les simples dénominations de modes d'ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ainsi que l'a fait M. Marcel Dupré, dans son *Traité d'Improvisation à l'Orgue* ? (8)

(7) M. Marcel Dupré dans son *Traité d'Improvisation à l'Orgue*, caractérise ainsi les différentes échelles modales : ut : majeur ; ré : surmineur ; mi : suppliant ; fa : surmajeur ; sol : interrogatif ; la : mineur intégral ; si : dépressif.

III

CLASSIFICATION PROPOSÉE DES MODES DE LA MUSIQUE BRETONNE.

POINT DE DÉPART DE L'ÉCHELLE	MODES A DIVISION HARMONIQUE (QUINTE QUARTE)	MODES A DIVISION ARITHMÉTIQUE (QUARTE QUINTE)
Mode d' <i>ut</i>	<i>Ut ré mi fa sol la si ut</i> (majeur)	<i>Ut ré mi fa sol la si ut</i> (lydien)
Mode de <i>ré</i>	<i>Ré mi fa sol la si do ré</i> (1 ^{er} mode ecclésiastique)	<i>Ré mi fa sol la si do ré</i> (phrygien)
Mode de <i>mi</i>	<i>Mi fa sol la si do ré mi</i> (dorien 2 ^e forme)	<i>Mi fa sol la si do ré mi</i> (dorien 1 ^{re} forme)
Mode de <i>fa</i>	<i>Fa sol la si do ré mi fa</i> (hypolydien)	<i>Fa sol la si do ré mi fa</i> (inusité)
Mode de <i>sol</i>	<i>Sol la si do ré mi fa sol</i> (hypophrygien)	<i>Sol la si do ré mi fa sol</i> (8 ^e mode ecclésiastique)
Mode de <i>la</i>	<i>La si do ré mi fa sol la</i> (hypodorien ou mineur ancien)	<i>La si do ré mi fa sol la</i> (loerien) <i>Si do ré mi fa sol la si</i> (mixolydien)
Mode de <i>si</i>	<i>Si do ré mi fa sol la si</i> (inusité)	

Il faut ajouter le *mode mineur moderne* (*la si do ré mi fa* soldière *la*) qui n'est pas un mode diatonique pur et est mêlé de chromatisme.

Bien entendu, toutes ces échelles modales peuvent être transposées en tous les tons au moyen de dièses et de bémols nécessaires pour maintenir la suite des intervalles caractéristique du mode. Par exemple la gamme de *mi* (*mi fa sol la si do ré mi*) pourra être transposée dans la tonalité de *fa* et deviendra : *Fa, sol bémol, la bémol, si bémol, do, ré bémol, mi bémol, fa.*

Les indications entre parenthèses concernant les modes grecs n'ont été données que pour permettre la lecture des ouvrages qui les utilisent. Un tableau de ce genre pourrait sans difficulté être donné dans les ouvrages sur la musique bretonne, et même dans les solfèges, ce qui permettrait non seulement l'étude de notre musique folklorique, mais en outre l'analyse des œuvres des compositeurs du xx^e siècle, de ceux, tout au moins qui n'ont pas adopté les systèmes dodécaphonique ou sériel, lesquels abandonnent la notion de tons et de modes.

IV

EXAMEN D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES MODES DIATONIQUES BRETONS

Nous nous en voudrions de passer ici sous silence la très intéressante étude des modes diatoniques de la musique bretonne faite par *Maodez Glandour* (M. l'Abbé Le Floc'h) dans la préface de son recueil de chants populaires bretons.

Sur chacun des degrés de la gamme d'*ut* sans accidents (correspondant aux touches blanches du piano), l'auteur bâtit, comme nous venons de le faire, deux échelles modales (sauf en ce qui concerne les modes de *fa* et de *si* qui n'en ont qu'une). Mais pour différencier les deux échelles modales ayant le même point de départ, il considère non seulement le rôle respectif de la quinte et de la quarte — ce que nous avons fait — mais également le rôle des autres notes.

Si, d'après lui, les notes les plus importantes de la mélodie sont (en plus du premier) les 3^e, 5^e et 7^e degrés, on se trouve en présence d'un mode « fort » (en breton : *kadarn*). Si, au contraire, les notes les plus importantes sont les 2^e, 4^e et 6^e degrés, on est en présence d'un mode « faible » (en breton : *gwan*).

Ainsi une mélodie utilisant la gamme : ut ré mi fa sol la si do sera écrite en mode d'*ut fort* si les notes les plus importantes sont *ut mi sol si*. Elle sera en mode d'*ut faible* si les notes principales sont *ut ré fa la*. Notons ici que dans la plupart des cas que nous avons examinés les airs appartenant aux modes faibles seront les mêmes que ceux que nous avons considéré comme basés sur une dominante ou sur la division arithmétique. Cependant reconnaissons que le principe de la classification n'est pas absolument identique.

Que faut-il penser de cette classification nouvelle ? Elle est fort séduisante. Et nous n'hésiterions pas à la recommander de préférence à celle que nous avons exposée, si nous étions certain qu'elle est toujours exempte d'erreurs. Malheureusement nous sommes obligé d'avouer quelques doutes à cet égard. Prenons, par exemple l'air très connu « *Disons le Chapelet* » donné par Bourgault-Ducoudray comme type du mode *dorien* (gamme de *mi*) et que l'Abbé Le Floc'h donne comme exemple du *mode faible* de *mi*. Dès les premières mesures, il apparaît nettement que le quatrième degrés la joue un rôle beaucoup plus important que le cinquième si. On voit donc tout de suite que l'on est en présence d'un mode de *mi* à division arithmétique (*dorien* première forme). Mais si l'on applique le critérium de Moadez Glandour les notes les plus importantes devraient être pour le mode fort les 1^{er}, 3^e, 5^e et 7^e degrés, soit, *mi sol si ré*, et pour le mode faible : les 1^{er}, 2^e, 4^e et 6^e degrés, soit : *mi, fa, la, do*. Or le *fa* fait défaut et le *sol* (3^e degré) joue un rôle important. Les notes principales sont ici *mi sol la do*, c'est-à-dire les 1^{er}, 3^e, 4^e et 6^e degrés. C'est-à-dire que l'air ne rentre dans aucune des deux catégories (modes forts et faibles) entre lesquelles la nouvelle théorie répartit les modes... Celle-ci est donc en défaut dans l'un des exemples cités par l'auteur lui-même.

En réalité aucune théorie n'est parfaite, et la nôtre ne l'est évidemment pas non plus. Les classifications sont des sortes de lits de Procuste dans lesquels on essaie de faire

entrer tant bien que mal — parfois plus mal que bien, les personnes ou les choses réelles. Or la réalité est infiniment complexe et se joue de nos tentatives pour la plier à nos théories. Les classifications sont pourtant indispensables à l'enseignement d'une science ou d'un art. Et, à défaut de vérité absolue, on peut invoquer, pour adopter tel ou tel critère de classement, des raisons de plus grande commodité, de plus grande simplicité, ou de meilleure aptitude à rendre compte d'un plus grand nombre de cas. Et à cet égard notre essai de classification nous paraît préférable à l'autre, sans toutefois que nous prétendions aucunement avoir fait quelque chose de définitif.

**EDITIONS DU CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

15, Quai Anatole-France, PARIS (VII^e)

C. C. P. 9061-11

Tél. : 705-93-39

**FOUILLES ET MONUMENTS ARCHEOLOGIQUES
EN FRANCE METROPOLITAINE**

Vient de paraître (Janvier 1967) :

GALLIA

Tome XXIV — 1966, fascicule I

- F. BENOIT. — Topographie antique de Marseille : le théâtre et le mur de Crinas.
- J.-B. COLBERT DE BEAULIEU. — Les monnaies de Vercingétorix : nouvelles acquisitions.
- J. CABOTSE et R. PERICHON. — Céramiques gauloises et gallo-romaines de Roanne.
- A. BLANC. — Ponts gallo-romains et très anciens de l'Ardèche et de la Drôme.
- G. MANIERE. — Un puits funéraire de la fin du 1^{er} siècle aux *Aquae Siccae* (Cazères, Haute-Garonne).
- P. MESPLE. — L'atelier de potier gallo-romain de Galane, à Lombez (Gers).
- M. PICON, S. BOUCHER, J. CONDAMIN. — Recherches techniques sur des bronzes de Gaule romaine.

En volume in-4^o (22,5x28), 264 p., 332 illustrations : 68 F

Imprimeries Réunies, 22, rue de Nemours, Rennes

**ANNALES DE BRETAGNE
PUBLICATION PERIODIQUE**

- Le fascicule 1 (Notices d'Archéologie armoricaine) mars.
Le fascicule 2 (Histoire) juin.
Le fascicule 3 (Lettres et Arts) septembre.
Le fascicule 4 (Langues et culture de la Bretagne) décembre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Aux quatre numéros annuels :
20 F pour la France
22 F pour l'étranger

A l'un seulement des numéros (à spécifier) :
6,00 F pour la France
7,00 F pour l'étranger

PRIX DU NUMÉRO VENDU SÉPARÉMENT

6,50 F pour la France
7,50 F pour l'étranger

(Demander la liste des années disponibles)

Bibliographie bretonne, dans les *Annales de Bretagne*,
t. LVI, n. 2, 1949.

En vente à Rennes :

Librairie Universitaire Plihon, rue Motte-Fablet, 5 ; Librairie
Les Nourritures Terrestres, rue Hoche.

A Nantes :

Librairie Beaufreton, 24, passage Pommeraye
Librairie Durance, 4, allée d'Orléans
Librairie Huc, 14, rue Scribe.

Directeur-gérant : M. André MUSSAT, Professeur à la
Faculté des Lettres de Rennes.

La correspondance concernant les abonnements, achats de numéros, etc..., est à adresser à Mlle Y. Grimault, Faculté des Lettres, place Hoche, Rennes et les paiements sont à effectuer à M. l'Agent Comptable des Facultés (*Annales de Bretagne*), rue Toullier, Rennes. C. C. P. 9003-39. — Mentionner s. v. p. les raisons du versement.